

Conseil du Centre

83^e session, octobre 2020

CC 83/5/1

POUR INFORMATION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport de l'auditeur externe
pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport financier sur les comptes de 2019	1
Approbation des États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.....	14
Rapport de l'auditeur indépendant	15
États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	19
État I. État de la situation financière	19
État II. État de la performance financière	20
État III. État des variations de l'actif net	21
État IV. État des flux de trésorerie	22
État V. État de comparaison du budget et des montants réels.....	23
Notes aux états financiers.....	25
Rapport de l'auditeur externe sur les opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	49

Rapport financier sur les comptes de 2019

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.
2. Les états financiers de 2019 ont été dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers dressés conformément aux normes IPSAS inscrivent les contributions volontaires aux opérations générales et pour lesquelles il n'y a aucune condition lorsque la réception des fonds est probable et le montant est connu. Les contributions liées à des activités de formation et assorties de conditions sont comptabilisées en tant que produits lorsque les services sont reçus ou fournis plutôt que lorsqu'ils sont payés. Les dépenses sont comptabilisées quand les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que lorsqu'elles sont payées. Le passif lié aux avantages du personnel découlant des congés cumulés et des frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement est inscrit dans les états financiers au fur et à mesure que le membre du personnel concerné gagne cet avantage plutôt que quand ces frais sont payés. Le passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service, aux paiements à la cessation de service et à l'indemnité de rapatriement est comptabilisé dans les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
3. L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie préparés selon les normes IPSAS est présenté à la note 15 aux présents états financiers.
4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Chiffres clés pour 2019

5. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers calculés selon les normes IPSAS et l'excédent d'exploitation réalisé par le Centre en 2019 et les compare aux exercices précédents:

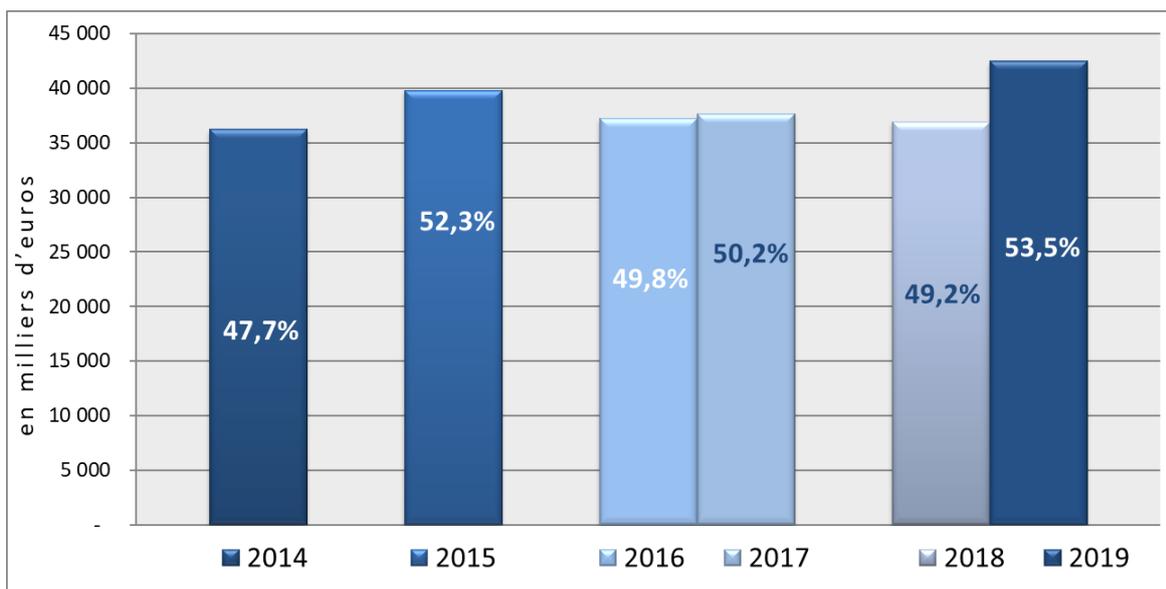
(en milliers d'euros)

	2019	2018	2017	2016
Produits	42 464	36 917	37 581	37 225
Dépenses	41 252	36 931	39 052	38 689
Excédent (déficit) net	1 212	(14)	(1 471)	(1 464)
Actif	40 265	37 134	26 657	27 210
Passif	23 942	21 874	11 476	10 558
Actif net	16 323	15 260	15 181	16 652
Excédent budgétaire	2 138	950	712	1 052

L'excédent net, calculé conformément aux normes IPSAS, de 1,212 million d'euros pour 2019 intègre les résultats financiers de tous les fonds du Centre, tandis que l'excédent budgétaire de 2,138 millions d'euros n'inclut que les résultats du Fonds de fonctionnement. Cette différence s'explique par:

- la différence de 376 000 euros dans la dépense d'amortissement de l'actif passé aux dépenses avant 2012 en conséquence du passage aux normes IPSAS;
 - l'utilisation de 598 000 euros venant des excédents des exercices précédents, comptabilisée uniquement à l'état de comparaison du budget et des montants réels;
 - les pertes de change non réalisées de 258 000 euros comptabilisées qu'à l'état de la performance financière;
 - l'utilisation nette de 60 000 euros venant du Fonds pour l'amélioration du campus et du Fonds fiduciaire italien; et
 - les dépenses entre fonds de 150 000 euros.
6. Les variations de l'actif net, de 15,26 millions d'euros en 2018 à 16,32 millions d'euros en 2019, sont imputables à l'excédent net dans l'état de la performance financière et à la perte actuarielle sur le passif lié aux avantages du personnel réalisée à la suite d'une évaluation actuarielle du passif lié aux paiements à la cessation de service et à l'indemnité de rapatriement.

Total des produits, comparaison sur trois périodes biennales



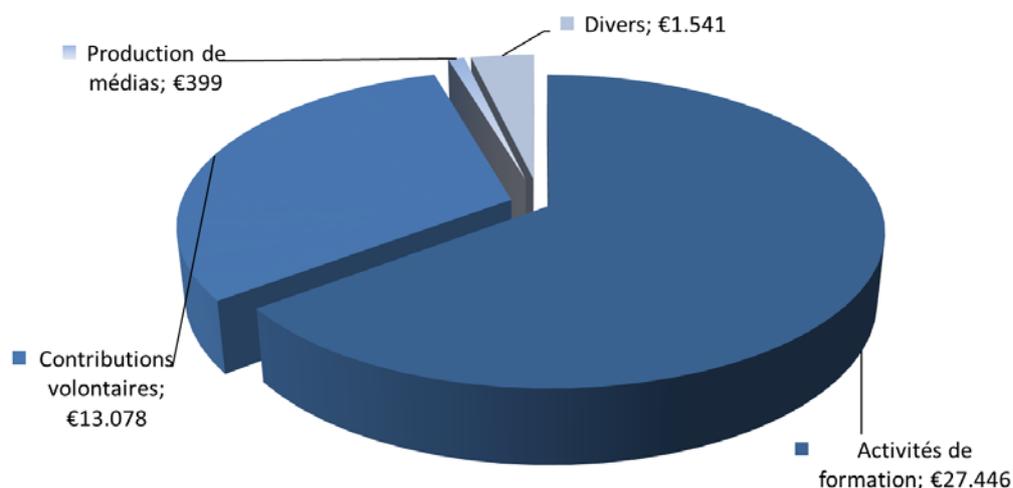
7. Les produits totaux du Centre suivent un cycle biennal, dans lequel ils sont généralement moins élevés la première année et plus élevés dans la seconde année du cycle. Pour 2019, deuxième année de l'exercice biennal, le taux de réalisation des produits totaux s'élève à 53,5 pour cent des produits totaux pour l'exercice dans son ensemble. Le Centre reproduit donc le schéma relevé lors de l'exercice précédent, bien qu'il s'agisse du taux le plus élevé à ce jour.

Performance financière

Produits

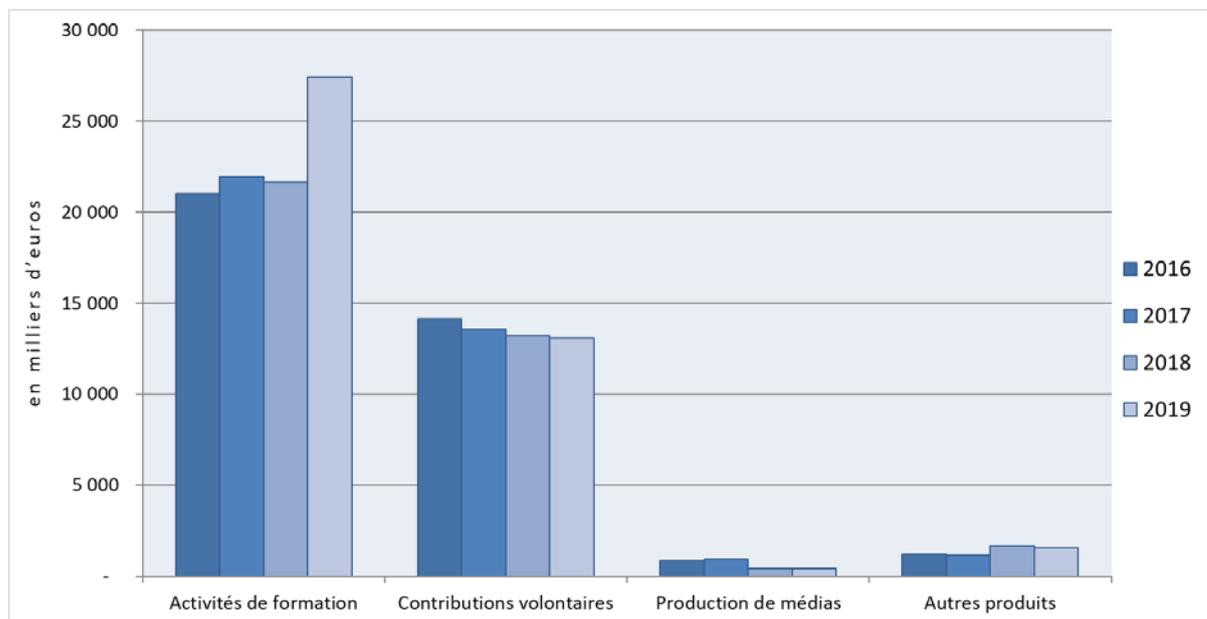
8. En 2019, les produits totaux se sont élevés à 42,5 millions d'euros (36,9 millions d'euros en 2018) et se répartissent comme suit:

Produits totaux par source, pour 2019 (en milliers d'euros)



9. Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 95,4 pour cent des produits totaux (94,4 pour cent en 2018), sont les activités de formation et les contributions volontaires.

Comparaison sur quatre ans, par source de produits



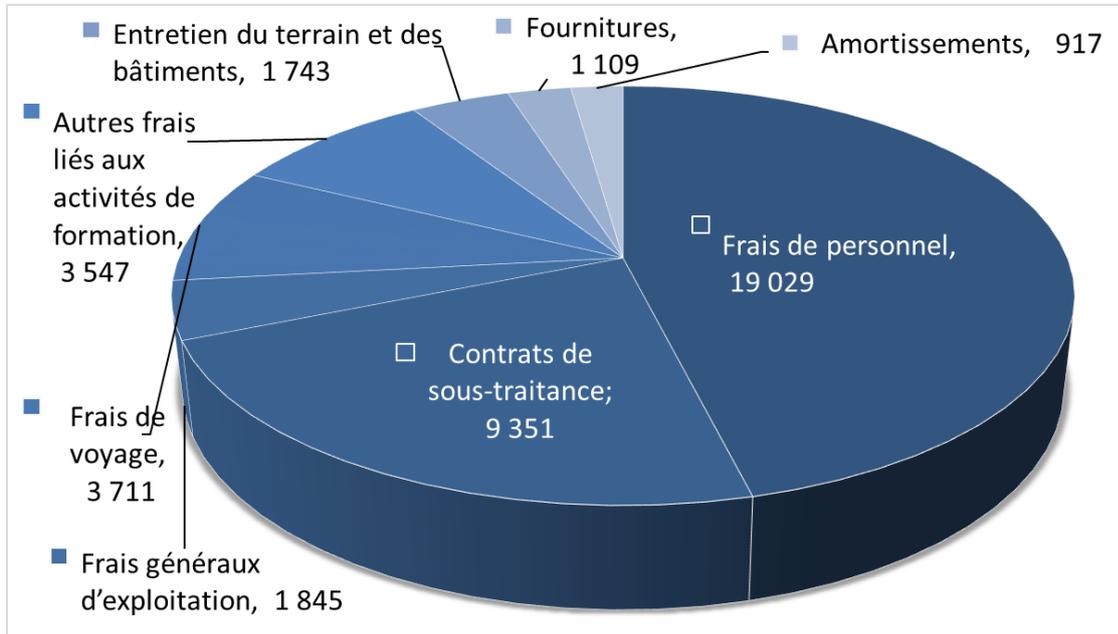
10. Les produits provenant des activités de formation se sont élevés au total à 27,45 millions d'euros en 2019, contre 21,63 millions d'euros en 2018, soit une hausse notable de 5,82 millions d'euros ou 27 pour cent. Globalement, le nombre de participants à une formation en 2019, a affiché une hausse de 3 928 participants, ou 21,3 pour cent, par rapport à 2018. Le Centre a formé 22 339 participants en 2019, contre 18 411 participants en 2018. Cette hausse concerne à la fois les activités d'apprentissage en face à face et à distance, qui ont enregistré respectivement 2 059 participants (19,3 pour cent) et 1 869 participants (24,1 pour cent) de plus.

11. En 2019, les contributions volontaires ont diminué de 126 000 euros par rapport à 2018. La contribution du gouvernement italien aux activités de formation est restée constante à 1,6 million d'euros, dont 300 000 euros ont été comptabilisés en produits différés conformément aux normes IPSAS. Le Centre a reçu en 2019 une contribution de 13 000 euros (2018: 12 500 euros) de la Région du Piémont et une contribution de l'OIT de 4,172 millions de dollars des États-Unis. Si cette contribution annuelle était identique à celle de 2018, sa conversion en euros a donné quelques 162 000 euros en plus que l'année précédente.

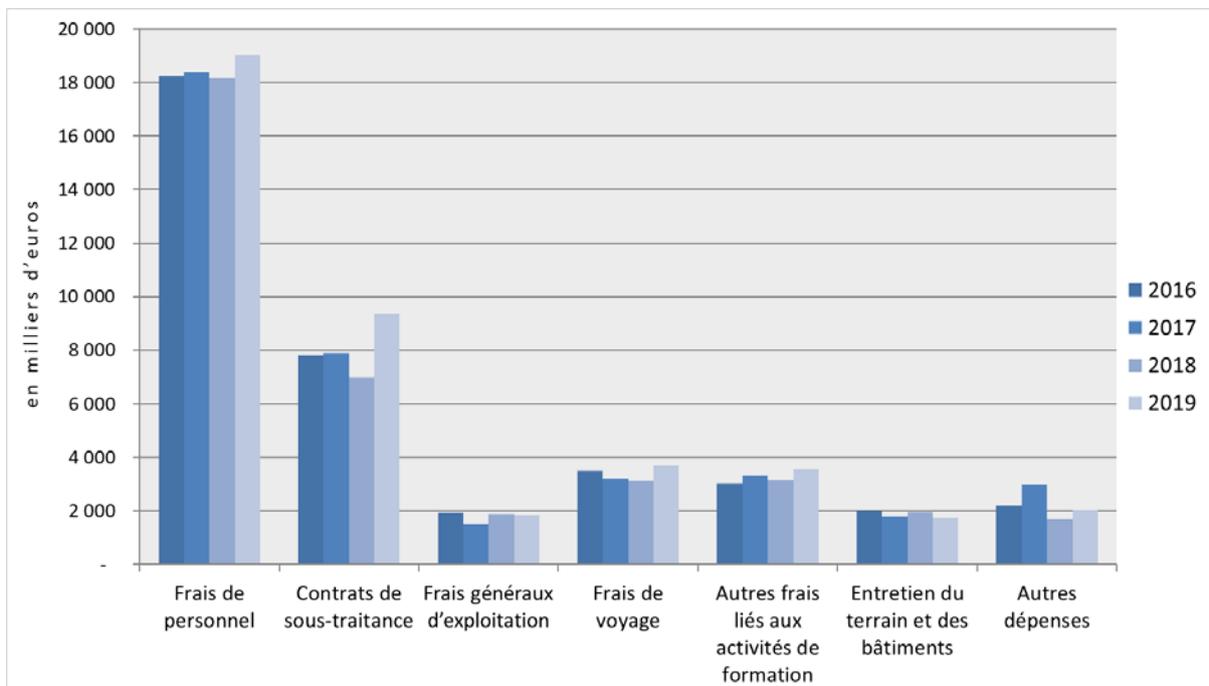
Dépenses

12. En 2019, les dépenses se sont élevées à 41,25 millions d'euros (36,9 millions d'euros en 2018) et se répartissent comme suit:

Dépenses par source, pour 2019 (en milliers d'euros)



Comparaison sur quatre ans, par grande catégorie de dépenses



13. Les frais de personnel ont augmenté de 4,95 pour cent, passant de 18,16 millions d'euros en 2018 à 19,03 millions d'euros en 2019. Il s'agit du résultat net de la hausse normale de l'ensemble des prestations offertes par le Centre et fixées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), contrebalancée par le pourvoi des postes vacants à des grades moins élevés, ainsi que par les économies réalisées sur les vacances de postes

pendant l'année. Le Centre continue à mettre tout en œuvre pour que les frais de personnel ne dépassent pas un niveau acceptable. En outre, des fonctionnaires ont été recrutés sur la base d'un contrat lié à un projet, pour lesquels 162 000 euros de coûts supplémentaires ont été imputés directement à ces projets en 2019.

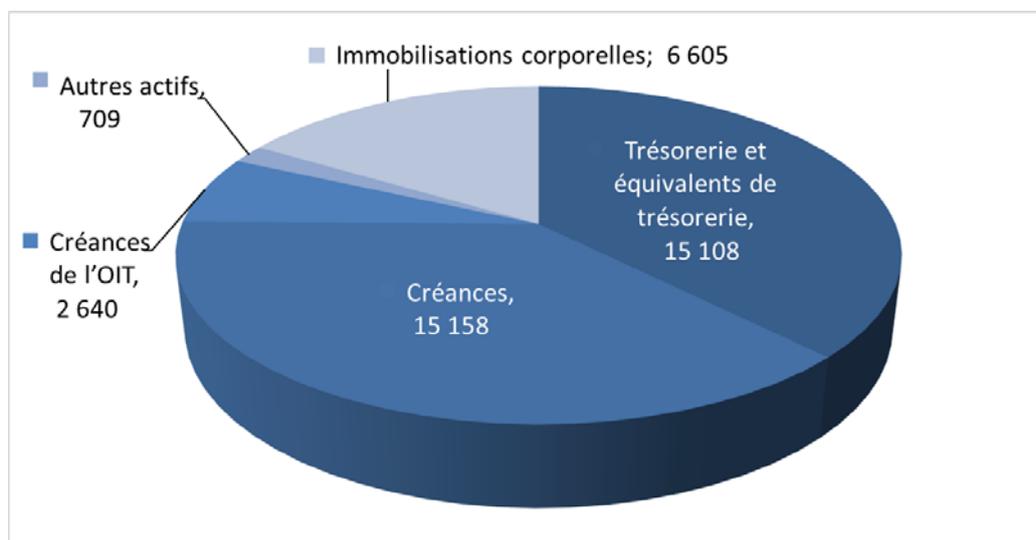
- 14.** Les dépenses pour les contrats de sous-traitance ont augmenté de 2,36 millions d'euros, soit 33,8 pour cent, en grande partie en raison du recours à une agence d'exécution sélectionnée dans le cadre d'un grand projet afin de dispenser un nombre important d'activités de formation sur le terrain. Des travaux supplémentaires dans le domaine de l'assistance technique informatique, tels que l'élaboration et la mise à l'essai du plan de reprise après sinistre et le développement du nouveau site web ont également été réalisés. Les coûts liés à la traduction ont été plus élevés en 2019, principalement en raison du développement du nouveau site web, de la mise en ligne de nouveaux modules et outils de formation et de l'augmentation des traductions à caractère institutionnel.
- 15.** Les dépenses liées aux voyages ont augmenté de 593 000 euros, ou 18,8 pour cent, par rapport à 2018. Cela s'explique principalement par les déplacements supplémentaires des participants, y compris les visites d'étude, liés à l'augmentation des produits venant des activités de formation au cours de l'année.
- 16.** Les autres frais liés aux activités de formation ont augmenté de 385 000 euros, soit 12,2 pour cent, par rapport à 2018. Cela est également dû à la hausse des produits provenant des activités de formation, qui a entraîné une augmentation des frais directement liés. Plus précisément, cette augmentation concerne les frais de séjour et de subsistance des participants sur le campus.
- 17.** Les frais d'entretien du terrain et des bâtiments ont diminué de 212 000 euros, soit 10,8 pour cent, en raison d'une diminution générale des travaux d'entretien effectués sur le campus, qui avaient été plus importants en 2018. Les économies réalisées dans cette catégorie ont été transférées vers les consommables, sous la ligne Fournitures.
- 18.** Les dépenses liées aux fournitures ont augmenté de 401 000 euros, ou 60,9 pour cent, par rapport à 2018. Cela s'explique principalement par l'augmentation de 274 000 euros des consommables liée aux investissements supplémentaires dans la maintenance et la mise à niveau des infrastructures hôtelières du campus et au remplacement d'équipements informatiques obsolètes, ainsi qu'à l'achat de nouveaux équipements pour soutenir l'innovation en matière de formation. Par ailleurs, une dépense de 103 000 euros a été engagée en 2019 pour l'achat d'articles désormais vendus à la cafétéria et à la boutique du campus, pour lesquels des produits divers sont également collectés.

Situation financière

Actif

19. Au 31 décembre 2019, le montant total de l'actif s'élevait à 40,3 millions d'euros (contre 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2018) et se répartissait comme suit:

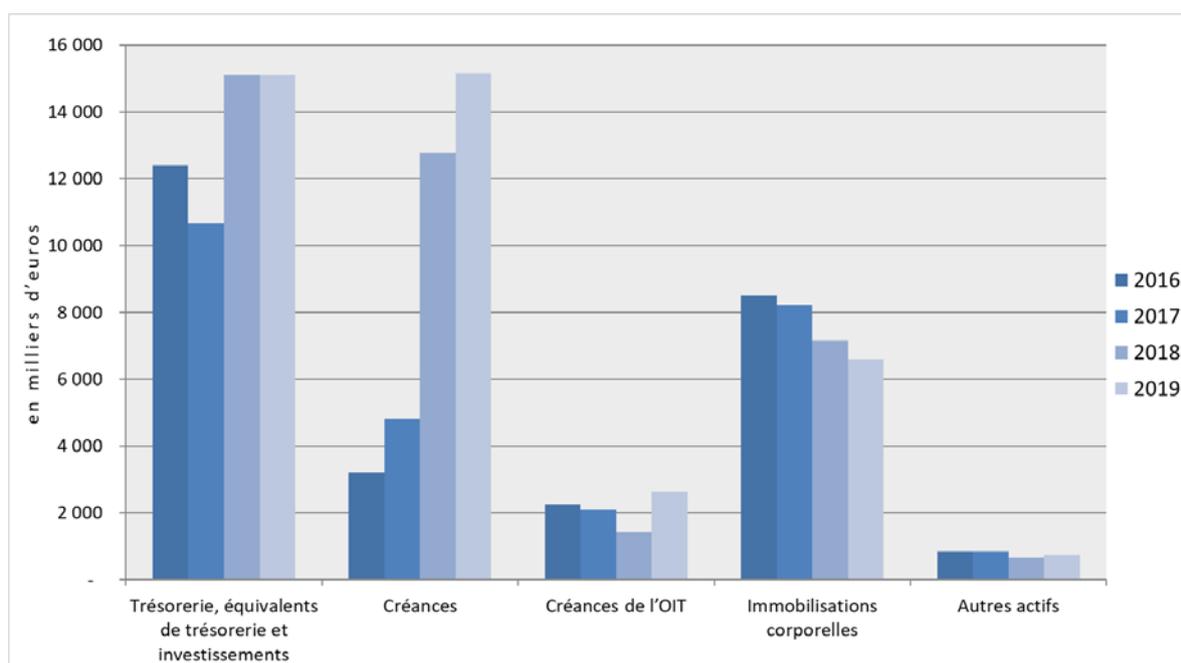
Actif par catégorie, 2019 (en milliers d'euros)



20. Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2019 étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui s'élevaient au total à 15,1 millions d'euros (15,1 millions d'euros au 31 décembre 2018) et représentaient 37,5 pour cent de l'actif total. Sur ce montant, 4 millions d'euros, ou 26,3 pour cent, consistaient en des fonds détenus pour le compte de bailleurs de fonds aux fins des activités de formation (5,8 millions d'euros, ou 38,4 pour cent, au 31 décembre 2018).

21. Les créances et les immobilisations corporelles étaient les deux autres grands éléments d'actif.

Comparaison sur quatre ans, par catégorie d'actif

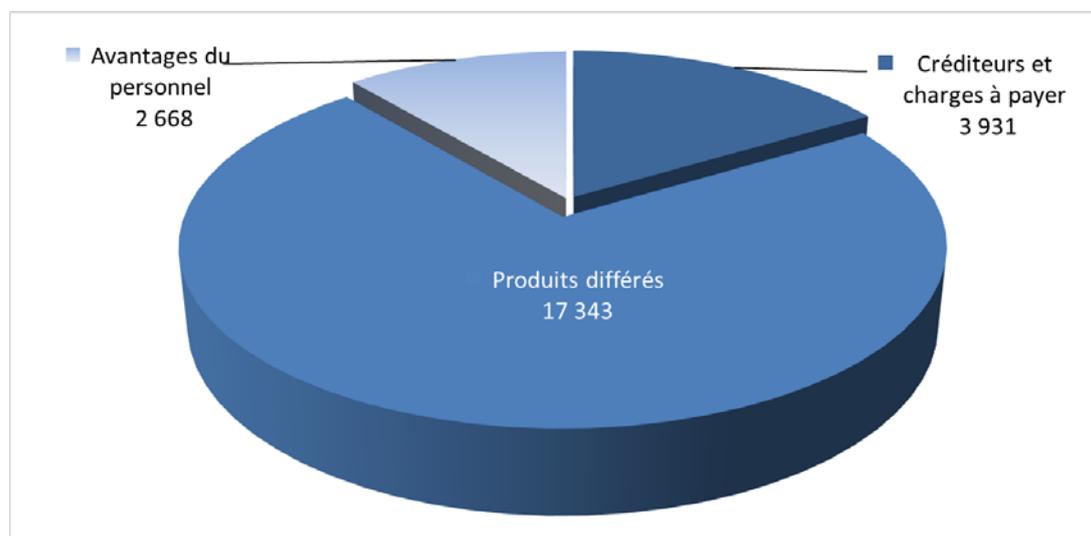


22. L'actif total du Centre a augmenté de 3,1 millions d'euros, ou 8,4 pour cent (augmentation de 10,5 millions d'euros, ou 39,3 pour cent, au 31 décembre 2018).
23. En 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont restés stables, à 15,1 millions (augmentation de 4,5 millions d'euros, ou 41,8 pour cent, au 31 décembre 2018). De plus amples informations sont fournies dans l'état des flux de trésorerie.
24. Les créances ont augmenté de 2,4 millions d'euros, soit 18,8 pour cent (augmentation de 7,9 millions d'euros, soit 164,5 pour cent, au 31 décembre 2018), principalement en raison de l'augmentation de 2,1 millions d'euros (augmentation de 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2018) dans les créances relatives aux accords portant sur des services de formation détenues en fin d'année. Le Centre a conclu en 2019 de nouveaux grands accords portant sur des projets pluriannuels, qui sont reflétés dans les créances et dans les produits différés. En outre, il y a eu une augmentation de 433 000 euros, soit 26,5 pour cent (augmentation de 591 000 euros au 31 décembre 2017) des créances, résultat de la hausse significative des produits liés aux activités de formation.
25. Les créances sur l'OIT ont augmenté de 1,2 million d'euros, soit 85,2 pour cent (diminution de 677 000 euros, soit 32,2 pour cent, au 31 décembre 2018) en raison de la hausse des services de formation rendus à l'OIT; une grande partie du solde a été réglée début janvier 2020.
26. Les immobilisations corporelles ont diminué de 560 000 euros, ou 7,8 pour cent (diminution de 1,1 million d'euros, ou 12,9 pour cent, au 31 décembre 2018) en raison de l'amortissement annuel d'un montant de 856 000 euros (911 000 euros en 2018) et de l'achat d'équipements et de travaux réalisés dans le cadre des améliorations locatives pour un montant de 296 000 euros (2018: néant). Certains actifs ont également été cédés en cours d'année et ont été pour la plupart entièrement amortis.

Passif

27. Au 31 décembre 2019, le passif du Centre s'élevait à 23,9 millions d'euros (21,9 millions d'euros au 31 décembre 2018) et se répartissait comme suit:

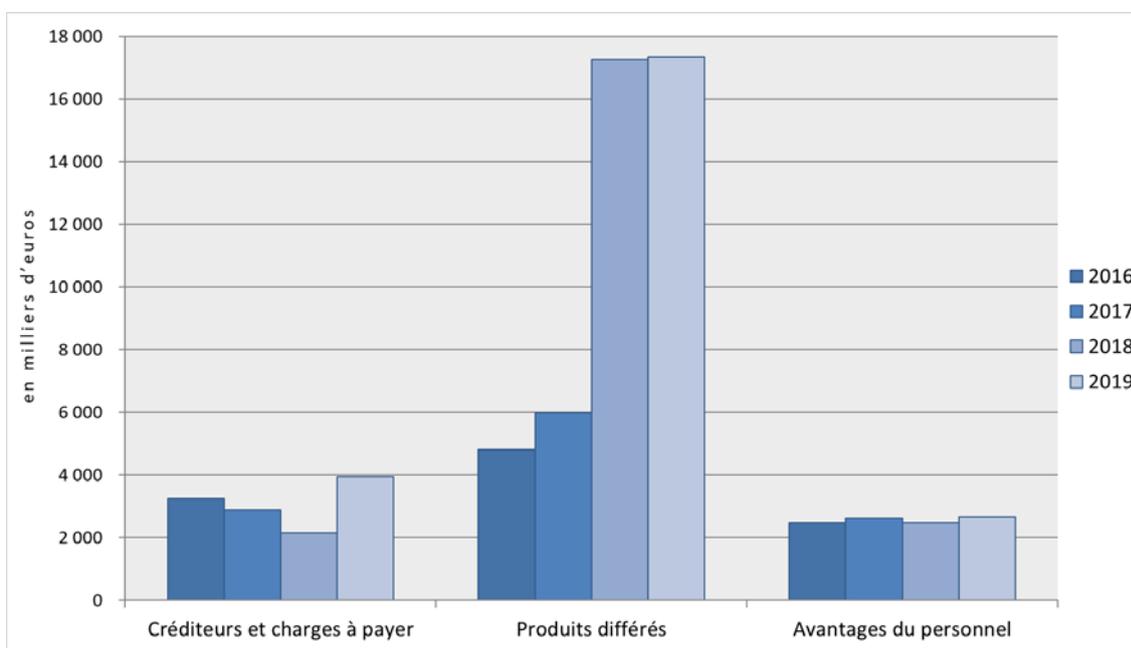
Passif par catégorie, 2019 (en milliers d'euros)



28. Le plus important élément de passif, représentant 17,3 millions d'euros ou 72,4 pour cent du passif total (17,2 millions d'euros ou 78,9 pour cent au 31 décembre 2018) correspond aux produits différés. Il s'agit de fonds avancés par différents bailleurs de fonds et partenaires aux fins de projets de formation spécifiques (4 millions d'euros au 31 décembre 2019, pour 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2018) et de fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec les organisations qui parrainent les participants et d'autres donateurs relatifs à des activités de formation futures et des services de conseil soumis à des conditions spécifiques liées à la performance (13,3 millions d'euros au 31 décembre 2019, pour 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

29. Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par les fonctionnaires pendant leur carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages sont, entre autres, les congés cumulés, les frais de rapatriement lors de la cessation de service et les frais de déménagement.

Comparaison sur quatre ans, par catégorie de passif

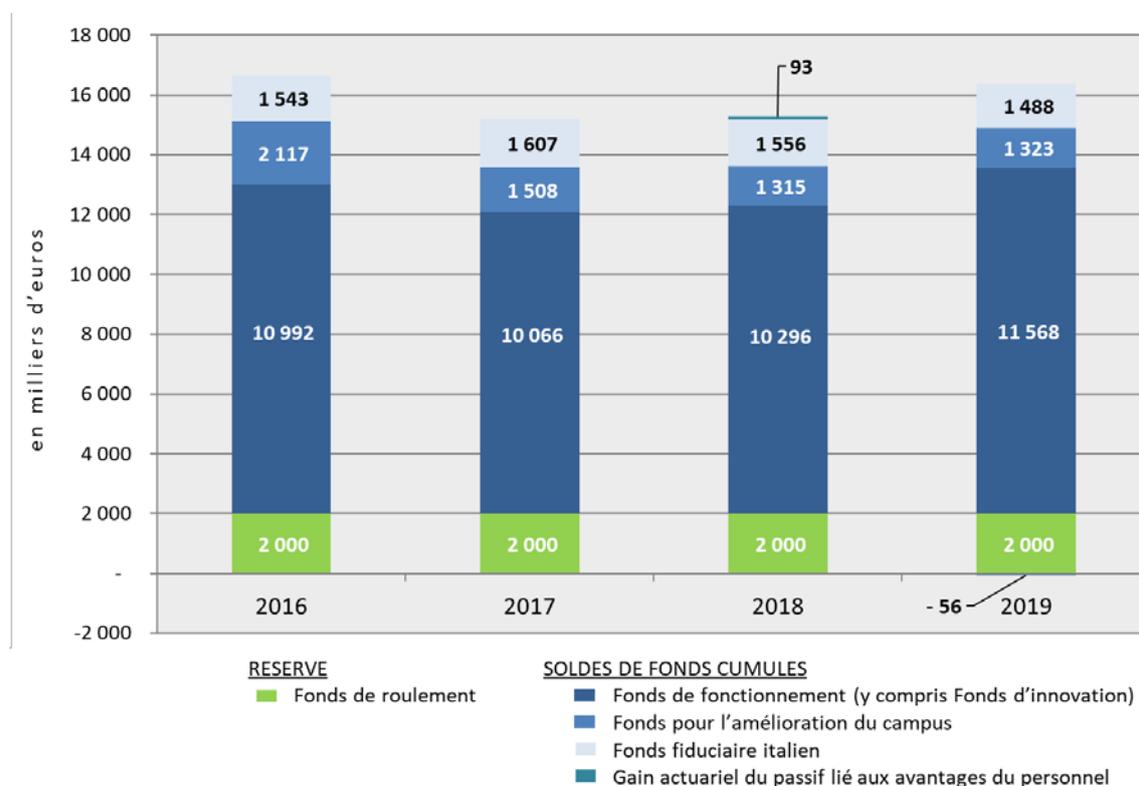


30. Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 1,8 million d'euros ou 82,2 pour cent (diminution de 711 000 euros ou 24,8 pour cent au 31 décembre 2018) en raison de l'intensification des activités de formation en fin d'année; une grande partie de ce passif a été soldée en janvier 2020.

31. Les produits différés sont restés stables, enregistrant une hausse minime de 94 000 euros, soit 1 pour cent (augmentation de 11,3 millions d'euros, soit 190,3 pour cent, au 31 décembre 2018). Cela reflète un bon niveau de produits anticipés provenant d'accords signés pour des activités de formation.

Actif net

Comparaison sur quatre ans, par fonds



- 32.** L'actif net du Centre consiste en plusieurs fonds, dont le Fonds de roulement, que le Règlement financier fixe à 2 millions d'euros, soit 12,3 pour cent (2 millions soit 13,1 pour cent au 31 décembre 2018).
- 33.** Il englobe également le Fonds de fonctionnement, pour un total de 11,6 millions d'euros, ou 70,1 pour cent du total de l'actif net (10,3 millions d'euros, ou 67,5 pour cent au 31 décembre 2018), le Fonds pour l'amélioration du campus avec 1,3 million d'euros ou 8,1 pour cent du total (1,3 million d'euros ou 8,6 pour cent au 31 décembre 2018) et le Fonds fiduciaire italien avec presque 1,5 million d'euros ou 9,1 pour cent (1,6 million d'euros ou 10,2 pour cent au 31 décembre 2018).
- 34.** En 2018, la méthodologie utilisée dans le calcul du passif estimé pour les frais de rapatriement et de déménagement du personnel, qui font partie des avantages du personnel, a changé. L'actif net inclut désormais un solde cumulé qui reflète les gains et les pertes éventuels découlant de l'évaluation actuarielle annuelle. En 2019, la perte actuarielle nette cumulée au titre des avantages du personnel s'élève à 56 000 euros ou 0,4 pour cent (2018: gain actuariel de 93 000 euros ou 0,6 pour cent).

Budget ordinaire

- 35.** À sa 80^e session (octobre 2017), le Conseil a approuvé pour la période 2018-19 un budget des dépenses s'élevant à 80,842 millions d'euros, contenant une provision pour des imprévus de 600 000 euros, et un budget des produits s'élevant à 80,842 millions d'euros, soit un budget global en équilibre.

36. Les résultats budgétaires pour l'année 2019, la seconde année de l'exercice biennal, sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 11.
37. Les produits réels pour 2019 se sont élevés à 43,0 millions d'euros, principalement composés de 42,4 millions d'euros de contributions volontaires et produits gagnés, et de 598 000 euros provenant des excédents précédents. Les dépenses réelles se sont élevées à 40,8 millions d'euros, dont 246 000 euros de dépenses diverses. L'excédent budgétaire pour 2019 s'élève donc à 2,138 millions d'euros après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et pertes de change réalisées.
38. Le résultat total pour l'exercice biennal 2018-19, tel qu'indiqué dans l'état V, révèle un excédent budgétaire total de 3,088 millions d'euros, qui combine l'excédent budgétaire de 950 000 euros pour 2018 et l'excédent budgétaire de 2,138 millions d'euros pour 2019.

Différences significatives entre le budget 2019 et les montants réels tels que présentés à l'état V

(en milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2019 ¹	Montant réel 2019	Différence	Différence %
Chapitre	Ligne					
I	10	Contribution volontaire de l'Organisation internationale du Travail	3 433	3 654	221	6,4
II	20	Produits provenant des activités de formation et des services de conseil	27 157	28 816	1 659	6,1
II	21	Produits provenant de la production de médias	1 066	399	(667)	(62,6)
II	22	Produits divers	1 000	1 376	376	37,6
III	30	Utilisation de l'excédent pour des activités de formation	750	598	(152)	(20,3)
IV	40	Personnel inscrit au budget ordinaire	16 411	15 613	(798)	(4,9)
IV	41	Infrastructures	1 871	2 229	358	19,1
IV	44	Frais généraux d'exploitation	748	1 065	317	42,4
IV	48	Amortissement	663	541	(122)	(18,4)
IV	49	Autres dépenses fixes	–	246	246	100,0
V	50-58	Total dépenses variables	18 531	18 130	(401)	(2,2)

39. Pour la période 2018-19, le Centre a reçu de l'OIT une contribution de 8,34 millions de dollars des États-Unis, telle qu'approuvée dans son Programme et budget 2018-19. La moitié de cette contribution a été reçue en 2019. La différence de 221 000 euros, ou 6,4 pour cent, est due à la différence de taux de change entre l'établissement du budget et l'enregistrement de la transaction.

¹ Le budget représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents; 51 pour cent du budget approuvé pour les dépenses fixes, le personnel inscrit au budget variable (VB) et sur projet (PB); 52 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et de la production de médias, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors personnel inscrit au budget variable et sur projet). Il comprend également 50 pour cent du budget approuvé pour les frais imprévus.

-
40. Les produits provenant des activités de formation se sont élevés à 28,816 millions d'euros, résultat supérieur de 1,66 million d'euros, ou 6,1 pour cent, à l'objectif établi pour 2019. Les produits provenant des activités de formation, l'utilisation des excédents et les dépenses variables doivent être considérés ensemble afin de comprendre les résultats finaux du Centre. Si les produits provenant des activités de formation ont été plus importants qu'attendu, les dépenses variables sont restées stables, et la prestation des services de formation a donc été plus économique et plus efficace.
41. Les produits provenant de la production de médias se sont élevés à 399 000 euros, résultat inférieur de 62,6 pour cent à l'objectif établi pour 2019. La différence de 667 000 euros est due essentiellement au réalignement de la stratégie pour la production de médias dans un contexte général de hausse de la conception numérique et des services multimédias, qui bénéficient d'une priorité plus élevée que les services plus traditionnels. Ces produits ne concernent que les travaux réalisés pour des tierces parties, tandis que tous les travaux internes exécutés pour appuyer les activités du Centre sont intégrés dans les produits provenant des activités de formation et des services de conseil.
42. Les produits divers se sont élevés à 1,38 million d'euros, soit un résultat supérieur de 37,6 pour cent aux objectifs établis pour l'année 2019. La différence de 376 000 euros est due à la hausse des produits provenant de la vente d'objets à la boutique du campus et à la cafétéria, des activités socioculturelles et du retour sur les investissements en dollars des États-Unis.
43. L'utilisation des excédents des exercices précédents pour des activités de formation s'est élevée à 598 000 euros, montant inférieur de 152 000 euros ou 20,3 pour cent au budget prévu de 750 000 euros. Le Centre a pu allouer aux activités réalisées en 2019 des fonds provenant d'autres sources que les excédents du passé. Les économies ainsi réalisées seront disponibles pour l'exercice biennal suivant.
44. Les frais liés au personnel inscrit au budget ordinaire se sont élevés à 15,61 millions d'euros et sont inférieurs de 798 000 euros, soit 4,9 pour cent, au budget de 16,41 millions d'euros. Plusieurs postes vacants ont été soit pourvus plus tard dans l'année soit pourvus temporairement pour une période plus courte, ou restaient vacants à la fin de l'année. En outre, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a modifié la méthode utilisée pour mener les études sur le coût de la vie servant à déterminer le niveau d'ajustement de poste dans certains lieux d'affectation. Il en a découlé une diminution globale d'environ 2,9 pour cent des salaires des fonctionnaires des catégories des services organiques et supérieures.
45. Les dépenses au titre des infrastructures ont été supérieures de 358 000 euros ou 19,1 pour cent au budget. C'est principalement dû aux dépenses supplémentaires engagées pour les services publics et l'entretien régulier au cours de l'année, dont le coût réel est plus élevé que celui prévu dans le budget biennal préparé en mai 2017.
46. Les frais généraux d'exploitation sont supérieurs de 317 000 euros, soit 42,4 pour cent, au budget, principalement en raison de la nécessité de recourir à de l'expertise externe dans les domaines de la conception et de la promotion d'activités de formation, de la mise à jour des technologies et des exigences en matière d'accessibilité du cours en ligne sur le handicap.

-
47. L'amortissement est inférieur au budget de 122 000 euros, soit 18,4 pour cent, car le montant budgétisé prévoyait une année complète d'amortissement des coûts de rénovation des pavillons Africa 10 et 11, dont le démarrage est désormais prévu en 2020.
48. Les autres dépenses fixes se sont élevées à 246 000 euros et étaient associées à deux postes spécifiques: d'une part, les créances douteuses, portant sur un montant de 153 000 euros, correspondants à des créances radiées en cours d'année, et aux mouvements subséquents de la provision pour créances douteuses; et de l'autre les pertes de change nettes réalisées et la réévaluation. Ces montants ont été couverts par la provision pour dépenses imprévues parce qu'aucune ligne n'est généralement prévue pour ces dépenses dans le budget biennal du Centre.
49. Les dépenses variables totales ont été inférieures au budget et présentent une différence de 401 000 euros, soit 2,2 pour cent. Ces dépenses sont alignées sur le total des produits provenant des activités de formation et sur l'utilisation des excédents précédents pour des activités de formation comptabilisées pendant l'année. Si les produits provenant des activités de formation ont été supérieurs au budget, les dépenses variables liées à ces produits sont plus basses que prévu. Cela reflète les gains d'efficacité réalisés dans l'exécution des activités de formation tout en atteignant un taux de contributions aux coûts fixes légèrement supérieur aux objectifs fixés pour l'année.

Versements à titre gracieux

50. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2019.

Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la Direction. Ils comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et les jugements de la Direction.

Les procédures comptables et systèmes associés de contrôle interne, établis par la Direction, offrent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres comptables reflètent adéquatement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et méthodes sont appliquées selon une séparation appropriée des tâches.

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par le Commissaire aux comptes, ainsi que par le Conseil. Le Commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Christine Boulanger
Trésorière et cheffe des Services financiers
20 mars 2020

Yanguo Liu
Director
20 mars 2020

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



République des Philippines
COMMISSION D'AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit (ISA) émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La Direction est responsable de la préparation des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le document intitulé «États financiers et rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019», mais n'incluent pas les états financiers et notre opinion d'audit.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance concluante sur celles-ci.

Notre responsabilité se limite, quant à l'audit des états financiers, à lire les autres informations et, ce faisant, à considérer si les autres informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou si nos connaissances obtenues pendant l'audit ou autrement apparaissent significativement erronées. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons

à une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des opérations et d'appliquer le principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs, et de livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants

obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre ses opérations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport;

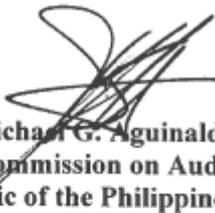
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

En vertu de l'article 27 du règlement financier du Centre, nous avons également soumis au Conseil un rapport détaillé sur notre audit des états financiers du Centre.


Michael G. Aguinaldo
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Quezon City, Philippines
20 March 2020



États financiers pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Note	2019	2018
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	15 108	15 117
Créances	5	8 347	6 433
Contributions à recevoir	6	13	12
Créances sur l'OIT		2 640	1 425
Paiements anticipés		590	432
Autres actifs à court terme		119	134
		26 817	23 553
Actifs à long terme			
Créances	5	6 811	6 323
Immobilisations corporelles	8	6 605	7 165
Immobilisations incorporelles		32	93
		13 448	13 581
Total actif		40 265	37 134
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		3 931	2 157
Produits différés	9	10 671	10 926
Avantages du personnel	10	1 550	1 451
		16 152	14 534
Passif à long terme			
Produits différés	9	6 672	6 323
Avantages du personnel	10	1 118	1 017
		7 790	7 340
Total passif		23 942	21 874
Actif net			
Réserve		2 000	2 000
Solde cumulé des autres fonds		14 323	13 260
Total actif net	16	16 323	15 260
Total passif et actif net		40 265	37 134

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Note	2019	2018 (Note 20)
Produits			
Activités de formation		27 446	21 628
Contributions volontaires	11	13 078	13 204
Autres produits	13	1 619	1 810
Gain de change et réévaluation, net		166	153
Intérêts		155	122
Total produits		42 464	36 917
Dépenses			
Frais de personnel		19 029	18 160
Contrats de sous-traitance		9 351	6 988
Frais généraux d'exploitation		1 845	1 861
Voyages		3 711	3 118
Autres frais liés aux activités de formation		3 547	3 162
Entretien du terrain et des bâtiments		1 743	1 955
Fournitures		1 059	658
Amortissement		917	981
Frais bancaires		50	48
Total dépenses		41 252	36 931
Excédent (déficit) net		1 212	(14)

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Réserve	Solde cumulé des autres fonds				Total des fonds cumulés	Actif net
	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel		
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	2 000	10 296	1 315	1 556	93	13 260	15 260
Excédent (déficit) net de 2019	–	1 272	8	(68)	–	1 212	1 212
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	–	–	–	–	(149)	(149)	(149)
Transferts vers/(de) ¹	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2019	2 000	11 568	1 323	1 488	(56)	14 323	16 323
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	2 000	10 066	1 508	1 607	–	13 181	15 181
Excédent (déficit) net de 2018	–	133	(96)	(51)	–	(14)	(14)
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	–	–	–	–	93	93	93
Transferts vers/(de) ¹	–	97	(97)	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2018	2 000	10 296	1 315	1 556	93	13 260	15 260

¹ Ajustements apportés au Fonds pour l'amélioration du campus et au Fonds de fonctionnement au cours de l'année.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) net pour la période	1 212	(14)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	245	351
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	917	981
Gains résultant de cessions d'immobilisations corporelles	(14)	(7)
Augmentation des créances	(2 402)	(7 933)
Augmentation des contributions à recevoir	(1)	(12)
(Augmentation)/diminution des créances sur l'OIT	(1 215)	678
(Augmentation)/diminution des autres actifs nets	(143)	113
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer	1 774	(711)
Augmentation des produits différés	94	11 261
Augmentation/(diminution) du passif lié aux avantages du personnel	51	(59)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ¹	518	4 648
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(296)	–
Produits issus de la cession d'immobilisations corporelles	14	156
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(282)	156
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(245)	(351)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(9)	4 453
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	15 117	10 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	15 108	15 117

¹ Les 174 euros reçus en intérêts apparaissent sous «Excédent (déficit) net pour la période» dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2018: 105 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)

Ligne		2019 Budget initial ^{/1}	2019 Budget final	2019 Montants réels	2019 Écart budgétaire ^{/2}	Budget initial et final 2018-19	Montants réels 2018-19	Écart 2018-19
	PARTIE A-PRODUITS							
I	Contributions volontaires							
10	Organisation internationale du Travail	3 433	3 433	3 654	221	6 867	7 146	279
11	Gouvernement italien (<i>ex-lege</i>)	7 850	7 850	7 850	–	15 700	15 700	–
12	Région Piémont (Italie)	–	–	13	13	–	25	25
13	Gouvernement portugais	250	250	250	–	500	500	–
14	Ville de Turin	–	–	–	–	–	–	–
	Total contributions volontaires	11 533	11 533	11 767	234	23 067	23 371	304
II	Produits gagnés							
20	Activités de formation et services de conseil	27 157	27 157	28 816	1 659	52 225	52 096	129
21	Production de médias	1 066	1 066	399	(667)	2 050	826	(1 224)
22	Divers	1 000	1 000	1 376	376	2 000	2 882	882
	Total produits gagnés	29 223	29 223	30 591	1 368	56 275	55 804	(471)
III	Autres							
30	Utilisation de l'excédent pour des activités de formation	750	750	598	(152)	1 500	1 137	(363)
31	Utilisation de l'excédent pour l'examen des processus d'entreprise	–	–	–	–	–	20	20
32	Utilisation de l'excédent pour les applications informatiques de HRS	–	–	–	–	–	–	–
	Total produits	41 506	41 506	42 956	1 450	80 842	80 332	(510)
	PARTIE B – DÉPENSES							
IV	Dépenses fixes							
40	Personnel inscrit au budget ordinaire	16 411	16 411	15 613	(798)	32 177	30 629	(1 548)
41	Consultants	441	441	482	41	864	919	55
42	Infrastructures	1 871	1 871	2 229	358	3 669	4 508	839
43	Sécurité	430	430	422	(8)	843	863	20
44	Frais généraux d'exploitation	748	748	1 065	317	1 466	1 932	466
45	Missions et représentation	257	257	255	(2)	503	494	(9)
46	Gouvernance	347	347	381	34	680	686	6
47	Frais liés aux installations et aux technologies de l'information	1 529	1 529	1 454	(75)	2 999	2 741	(258)
48	Amortissement des immobilisations corporelles	663	663	541	(122)	1 300	1 141	(159)
49	Autres	–	–	246	246	–	402	402
	Total dépenses fixes	22 697	22 697	22 688	(9)	44 501	44 315	(186)
V	Dépenses variables							
50	Personnel inscrit au budget variable (VB)	2 664	2 664	2 491	(173)	5 222	4 961	(261)
51	Personnel sur projet (PB)	183	183	615	432	358	1 057	699
52	Collaborateurs externes	5 065	5 065	7 105	2 040	9 740	11 851	2 111
53	Missions	700	700	1 019	319	1 347	1 845	498
54	Coûts liés aux participants	7 151	7 151	5 453	(1 698)	13 751	10 236	(3 515)
55	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	596	596	259	(337)	1 146	495	(651)
56	Enseignement extra-muros	1 192	1 192	647	(545)	2 292	1 301	(991)
57	Autres	194	194	192	(2)	373	289	(84)
58	Coûts liés aux produits provenant de la production de médias	682	682	81	(601)	1 312	371	(941)
59	Coûts liés aux produits divers	104	104	268	164	200	523	323
	Total dépenses variables	18 531	18 531	18 130	(401)	35 741	32 929	(2 812)
VI	Imprévus	300	300	–	(300)	600	–	(600)
	Total dépenses	41 528	41 528	40 818	(710)	80 842	77 244	(3 598)
	EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGETAIRE NET ^{/3}	(22)	(22)	2 138	2 160	–	3 088	3 088

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (suite)**

(en milliers d'euros)

^{/1}Le budget originel représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents; 51 pour cent du budget approuvé pour les dépenses fixes et le personnel inscrit au budget variable (VB) et sur projet (PB); 52 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et de la production de médias, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors personnel inscrit au budget variable et sur projet). Il comprend également 50 pour cent du budget approuvé pour les frais imprévus. Un léger déficit est affiché en raison de l'arrondissement en 2018 et en 2019. Le budget total 2018-19 est conforme au budget approuvé.

^{/2} La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier sur les comptes de 2019.

^{/3} Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs, activités et autres informations

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre») a été établi par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) et le gouvernement de l'Italie en 1964. La mission du Centre, guidée par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, est de livrer une formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé principalement par les contributions volontaires du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et les revenus gagnés pour les services de formation qu'il fournit. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des actifs et du solde des fonds du Centre.

Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit deux fois par année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Tous les deux ans, lors de sa réunion d'octobre, le Conseil adopte le programme et budget conformément au Règlement financier du Centre, sur recommandation des membres du Conseil. Aux termes de l'article 17 du Règlement financier du Centre, le Bureau du Conseil, sur délégation du Conseil, adopte les états financiers au mois de mai.

Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont audités par l'auditeur externe de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin (Italie). Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et présentation

Les états financiers du Centre ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2019.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro.

Les états financiers sont, sauf indication contraire, libellés en milliers d'euros.

Principales méthodes comptables

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction, qui correspond approximativement au taux effectif du marché à cette même date.

Les soldes des éléments d'actif et de passif monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux effectif du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement d'éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif monétaires sont présentés comme des gains (ou pertes) et réévaluation, net dans l'état de la performance financière.

Les soldes des éléments d'actif et de passif non monétaires inscrits à leur coût historique sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de la transaction.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

Actif/passif	Classification	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais de l'excédent ou déficit
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Contributions à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déterminée en utilisant les prix déclarés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1).

Comptabilisation et mesure initiale

Un actif et un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière quand, et seulement quand, le Centre devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Centre mesure initialement l'actif financier ou le passif financier à sa juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif financier expirent ou sont levés. Un passif financier est décomptabilisé quand, et seulement quand, il est éteint.

Dépréciation

À la fin de la période de rapport, il est procédé à une évaluation de la dépréciation des actifs financiers. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en tant que frais généraux d'exploitation dans l'état de la performance financière s'il existe une preuve objective que la valeur de report d'un actif financier a diminué.

Plus spécifiquement, pour les créances et les contributions à recevoir, le Centre établit une provision pour créances douteuses basée sur l'examen des soldes individuels permettant de déterminer s'il y a lieu de déprécier certains montants. Si les efforts de collecte des sommes non recouvrées sont vains, celles-ci sont radiées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à court terme échus dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

Créances

Elles proviennent essentiellement des activités de formation et des services de multimédia. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir proviennent des contributions volontaires servant à couvrir les opérations générales et sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Sommes dues à/à recevoir de l'OIT

Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété dans l'état de la situation financière.

Immobilisations corporelles

Cette ligne englobe les biens, et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	5
Équipements de bureau	5
Autres types d'équipements	10
Meubles et agencements	10
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail et de 15-30

Produits différés

Les produits différés sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants aux formations et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à conditions spécifiques de performance. Ils sont considérés comme des produits seulement quand l'obligation de prestation du Centre a été remplie. Les créances en vertu de tels accords de 12 mois ou plus sont reportées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements des obligations de première qualité des sociétés.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

1. Avantages à court terme: avantages qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus. Ils englobent les avantages suivants:
 - congés cumulés: les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées comme dépense et passif au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent les droits. Conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par an. Ils peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables, qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours cumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;
 - congé non cumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence;
 - congés dans les foyers: conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits aux congés dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens; et
 - autres avantages à court terme: ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.
2. Avantages après la cessation de service:
 - frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement: les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif lié au voyage et au transport relatifs au rapatriement est calculé par un actuair indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net;

- indemnité de cessation de service et de rapatriement: conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois au BIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays lorsque qu'ils ont été recrutés avant le 1 janvier 2017, ou au moins 5 années de service, à partir du 1 janvier 2017. Le Centre verse à cette fin au BIT une contribution fixe égale à 6 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies. Ainsi, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle au BIT resterait à payer à la date de rapport pour des services rendus;

- assurance-maladie après la cessation de service: les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à des prestations de protection de la santé qui quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, le BIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service et n'enregistre aucune dépense; et
- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: à travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime

commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs et les passifs de la Caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse ne sont pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part proportionnelle des obligations des contributions définies du Centre, les actifs et les coûts associés au plan avec suffisamment de fiabilité pour le but de comptabilisation. De ce fait, le Centre traite le plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses du personnel dans l'état de la performance financière

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux biens et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

Produits des opérations avec contrepartie directe

1. Autres produits: les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants et les produits dérivés des services de multimédia. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus.
2. Produits d'intérêts: les produits d'intérêts générés par les placements à court terme sont comptabilisés lorsque le Centre les a gagnés, sur une base *pro rata temporis* qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires: des contributions volontaires sont données afin de financer les opérations générales du Centre, l'amélioration du campus et les activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune stipulation telles que la « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable.
2. Contributions en nature: le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de services. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
3. Produits provenant des activités de formation: les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent pas approximativement un bénéfice direct qui est égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (créances) et

un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.

4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies: ils englobent les produits des contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou de la non-occurrence d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires ou d'activités de formation et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passif éventuel

Les passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est plus que probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses requises pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Information sectorielle

Le Centre est une entité avec un unique objectif et dont le mandat consiste à organiser des activités de formation en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur unique et aucune information sectorielle n'a été présentée.

Jugements significatifs et sources des incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations d'importance pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour créances douteuses. Les estimations présentent également une utilité afin de calculer les avantages du personnel. Les résultats réels

peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Il est révisé chaque année.

La provision pour créances douteuses est déterminée en évaluant la probabilité de collecte des créances en fonction des efforts déjà déployés. Lorsque la collecte est moins que probable, les créances sont intégralement provisionnées. Elles sont radiées si tous les efforts de collecte possibles ont été déployés.

Le calcul de la provision pour frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix courants disponibles et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel du Centre. Le montant de la provision est déterminé par un actuaire indépendant, sur une base d'estimation des coûts de voyages et de transport des années précédentes incluant une inflation.

Note 3 - Nouvelles normes comptables

1. Nouvelles normes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Le Centre a adopté la norme IPSAS 40 – Regroupements d'entreprises dans le secteur public: cette nouvelle norme énumère les obligations en matière de classification, comptabilisation et mesure des regroupements d'entreprises dans le secteur public. Elle n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Centre.

Rapport financier dans le cadre de la comptabilité de caisse: ces amendements sont la conséquence des obligations actuellement en vigueur pour la présentation des états financiers consolidés et des informations sur l'assistance externe et les paiements à des tiers. Ils n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du Centre.

2. Nouvelles normes comptables qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur

En 2018 et 2019, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié de nouvelles normes et amendé des normes existantes:

- Amendement à la norme IPSAS 36 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises: Cet amendement précise que l'amendement à la norme IPSAS 41 s'applique également aux intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises. Il entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2022 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Cela n'aura pas d'incidence sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 41 - Instruments financiers: cette nouvelle norme énumère les obligations en matière de classification, comptabilisation et mesure des instruments financiers et remplace celles de la norme IPSAS 29 - Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2022 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Amendement à la norme IPSAS 41 - Instruments financiers: cet amendement modifie les normes de classification pour des actifs financiers particuliers présentant des caractéristiques de paiement anticipé qui peuvent entraîner une compensation négative raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat et qui peuvent être

éligibles pour être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'actif net. Il entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2022 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Cela n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

- IPSAS 42 - Avantages sociaux: Cette nouvelle norme définit les avantages sociaux et établit quand les dépenses et les passifs à ce titre doivent être comptabilisés et comment ils doivent être mesurés. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2022 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée. Cela n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Dollars des États-Unis (équivalent en euros)	Euros	2019	2018
Comptes courants et fonds en caisse	11 189	3 919	15 108	15 117
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	11 189	3 919	15 108	15 117

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2018, 5 197 euros l'étaient en euros et le solde détenu en dollars des États-Unis s'élevait à l'équivalent de 9 920 euros.

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 3 967 euros (2018: 5 857 euros), qui doivent être utilisés pour des activités de formation.

Note 5 – Créances

	2019	2018
Créances à court terme		
Créances provenant de la facturation de services de formation	2 035	1 585
Créances en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2020	6 445	4 849
Autres créances	29	46
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	(162)	(47)
Total créances à court terme	8 347	6 433
Créances à long terme		
Créances en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2020	6 811	6 323
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	–	–
Total créances à long terme	6 811	6 323

Toutes les créances ci-dessus portent sur des transactions sans contrepartie financière.

	2019	2018
Mouvements de la provision pour créances douteuses		
Solde au 1 ^{er} janvier	47	26
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	(17)	(10)
Pertes dues à la dépréciation renversées	(18)	(6)
Augmentation de la dotation pour dépréciation	150	37
Solde au 31 décembre	162	47

Note 6 – Contributions à recevoir

	2019	2018
Région du Piémont	13	12
Moins: provision pour créances douteuses	–	–
Total contributions à recevoir	13	12

Toutes les contributions à recevoir ci-dessus portent sur des transactions sans contrepartie financière.

Note 7 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers: risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre se penche sur ces risques et cherche à minimiser les effets potentiels de ceux-ci sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au registre des risques du Centre. En 2019, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements de ces risques ou des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2018.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des changements du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en devises autres que l'euro,

principalement lié au dollar des États-Unis. Ce risque est géré en convertissant des dollars des États-Unis dans la devise nécessaire sur la base des besoins prévus et en tenant compte de l'évolution probable des taux d'intérêt et des taux de change. Pour des montants importants, le Centre recherche les meilleurs taux.

La sensibilité nette du Centre au risque de change pour le dollar des États-Unis au 31 décembre était comme suit:

	2019 Dollars É.-U.	2019 Équivalent en euros	2018 Dollars É.-U.	2018 Équivalent en euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 488	11 189	11 325	9 920
Créances	590	529	39	34
Créances sur l'OIT	2 130	1 909	663	581
Créditeurs et charges à payer	(512)	(459)	–	–
Sensibilité nette	14 696	13 168	12 027	10 535

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2019, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation possible de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 658 euros (2018: 527 euros) ou 5 pour cent (2018: 5 pour cent)

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts.

Autre risque de prix

C'est le risque que la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles dues au risque de taux d'intérêt ou au risque de change.

Il n'y a pas de placements en actions à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues.

Les créiteurs et charges à payer arrivent en général à échéance à 6 jours (2018: 34 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 000 euros (2018: 2 000 euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et ses créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont répartis dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total des liquidités qui peuvent être effectués auprès d'un même établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement, à l'exclusion du principal partenaire bancaire du Centre. À la date de clôture, le Centre ne dépassait pas la limite établie de 10 000 euros de dépôts dans une même institution. Les placements pourraient consister en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souveraines et des obligations à taux variable.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que pour les placements au 31 décembre est la suivante:

2019	AAA	AA+ – AA-	A+ – A-	BBB+ – BBB-	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	10 293	4 815	15 108
2018 (note 20)					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	11 761	3 356	15 117

Créances

Les créances, dues au moment de la réception de la facture, concernent des gouvernements et des organismes supranationaux avec des cotes de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances au 31 décembre se présente comme suit:

2019	Moins de 1 an	1-2 ans	Plus de 2 ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
Créances	8 307	135	67	(162)	8 347
Contributions à recevoir	13	–	–	–	13
Total	8 320	135	67	(162)	8 360
2018					
Créances	6 286	113	81	(47)	6 433
Contributions à recevoir	12	–	–	–	12
Total	6 298	113	81	(47)	6 445

Note 8 – Immobilisations corporelles

	Matériel	Améliorations locatives	Total 2019	Total 2018
Coût au 31 décembre	3 674	10 813	14 487	14 373
Amortissement cumulé au 31 décembre	2 699	5 183	7 882	7 208
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	975	5 630	6 605	7 165
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	1 029	6 136	7 165	

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel à la fin de 2019.

Matériel

	Véhicules	Équipements de bureau	Autres types d'équipements	Meubles et agencements	Total 2019	Total 2018
Coût au 1 ^{er} janvier	54	2 004	1 418	160	3 636	4 512
Acquisitions	–	213	7	–	220	–
Cessions	(49)	(111)	(22)	–	(182)	(876)
Coût au 31 décembre	5	2 106	1 403	160	3 674	3 636
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	54	1 699	764	90	2 607	3 004
Amortissement	–	138	121	15	274	327
Cessions	(49)	(111)	(22)	–	(182)	(725)
Amortissement cumulé au 31 décembre	5	1 726	863	105	2 699	2 607
Valeur comptable nette au 31 décembre	–	380	540	55	975	1 029

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations, des allées et des routes du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable des interventions et réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

	Total 2019	Total 2018
Coût au 1 ^{er} janvier	10 737	10 737
Acquisitions	76	–
Cessions	–	–
Coût au 31 décembre	10 813	10 737

	Total 2019	Total 2018
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	4 601	4 017
Amortissement	582	584
Cessions	–	–
Amortissement cumulé au 31 décembre	5 183	4 601
Valeur comptable nette au 31 décembre	5 630	6 136

Note 9 – Produits différés

	2019	2018
Produits différés – à court terme		
Contributions volontaires reçues en avance au titre d'accords conclus	3 967	5 857
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	6 704	5 069
Total produits différés à court terme	10 671	10 926
Produits différés – à long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	6 672	6 323
Total produits différés à long terme	6 672	6 323
Total produits différés	17 343	17 249

	2019	2018
Mouvements des produits différés		
Solde au 1 ^{er} janvier	17 249	5 988
Nouveaux accords conclus pendant l'année	8 268	16 848
Comptabilisation de produits différés en tant que produits provenant des activités de formation à l'état de la performance financière	(7 661)	(5 538)
Remboursement/réduction d'accords envers les bailleurs de fonds	(651)	(812)
Autres sommes reçues à l'avance non liées à des accords	(103)	682
Escompte	241	81
Solde au 31 décembre	17 343	17 249

Note 10 – Avantages du personnel

	2019	2018
Passif à court terme		
Salaires	30	1
Congés cumulés	1 483	1 437
Indemnités et frais de rapatriement et de déménagement	20	11
Congés dans les foyers	17	2
Total passif à court terme	1 550	1 451

	2019	2018
Passif à long terme		
Congés cumulés	353	359
Indemnités et frais de rapatriement et de déménagement	765	658
Total passif à long terme	1 118	1 017
Total passif lié aux avantages du personnel	2 668	2 468

Indemnités et frais de rapatriement et de déménagement

Le passif lié aux indemnités et frais de rapatriement et de déménagement est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle. Le Centre, en collaboration avec le BIT, examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes qui seront utilisés par l'actuaire dans l'évaluation pour déterminer les dépenses et les contributions nécessaires pour couvrir ce passif.

Pour l'évaluation de 2019, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

	2019 (%)	2018 (%)
Taux d'actualisation	0,60	1,40
Taux des futures augmentations des coûts	1,80	1,80
Probabilité concernant les demandes de prestations	98	98

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à la courbe des rendements des obligations à long terme de sociétés cotées AA en euros au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Le tableau suivant montre l'évaluation, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

	2019	2018
Obligations au titre des prestations définies, début d'année	669	771
Coût financier	9	9
Montant net des prestations payées	(42)	(18)
Perte (gain) actuariel/le dû/due à l'expérience	93	(88)
Perte (gain) actuariel/le dû/due aux modifications des hypothèses	56	12
Ajustement d'égalisation du solde d'ouverture dans l'état de la situation financière	—	(17)
Obligation au titre des prestations définies, fin d'année	785	669
État de la situation financière, passif, début d'année	(669)	(771)
Total (débit) crédit pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(9)	(9)
Montant net des prestations payées	42	18
Total (débit) crédit comptabilisé dans l'état de la performance financière	33	9
Total (débit) crédit comptabilisé à l'actif net	(149)	93
État de la situation financière, passif, fin d'année	(785)	(669)

Les dépenses liées au coût financier et au coût des avantages nets payés pour 2019 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que dépenses de personnel. La perte actuarielle nette, d'un montant cumulé de 149 euros (2018: gain de 93 euros), a été comptabilisée dans l'actif net.

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2019 s'élève à 715 euros (2018: 680 euros).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de cessation de service était estimée à 9 174 euros (2018: 8 569 euros). La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de rapatriement était estimée à 1 429 euros au 31 décembre 2019 (2018: 1 263 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 106 580 euros au 31 décembre 2019 (2018: 88 507 euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs et les passifs de la Caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse ne sont pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part proportionnelle des obligations des contributions définies du Centre, les actifs et les coûts associés au plan avec suffisamment de fiabilité pour le but de comptabilisation. De ce fait, le Centre traite le plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent du salaire de pension pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations

affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle en date a été effectuée au 31 décembre 2017 et l'évaluation au 31 décembre 2019 est actuellement en cours. C'est pourquoi la Caisse a reconduit, pour la préparation de ses états financiers pour 2018, au 31 décembre 2018 les données de participation telles qu'elles étaient au 31 décembre 2017.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné, en partant de l'hypothèse qu'aucun ajustement futur ne sera nécessaire, un taux de financement de la valeur actuarielle de l'actif par rapport à la provision actuarielle de 139,2 pour cent. Le taux de financement était de 102,7 pour cent lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en considération.

Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2017 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer dans le cadre de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations courantes, soit à la dissolution de la Caisse, les paiements compensatoires requises de chaque organisation affiliée se baseraient sur la proportion des cotisations versées par chaque organisation par rapport au total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Le montant total des cotisations de retraite versées à la Caisse au cours de ces trois années (2016, 2017 et 2018) s'élève à 7 131,56 millions de dollars des États-Unis, dont environ 0,19 pour cent ont été versés par le Centre.

Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la Caisse pour le personnel s'élevait en 2019 à 4 322 euros (2018: 3 962 euros). Les cotisations prévues pour 2020 s'élèvent à environ 4 609 euros.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est déterminé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et présente au Comité mixte un rapport sur son audit chaque année. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Note 11 – Produits provenant des contributions volontaires

	2019	2018
Gouvernement italien	9 161	9 450
Organisation internationale du Travail	3 654	3 492
Gouvernement portugais	250	250
Région du Piémont (Italie)	13	12
Total contributions volontaires	13 078	13 204

La contribution de l'OIT de 3 654 euros (4 172 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution biennale approuvée pour la période 2018-19, qui s'élève à 8 343 dollars des États-Unis.

La contribution *ex-lege* du gouvernement italien au Centre en 2019 s'est élevée à 7 850 euros (2018: 7 850 euros). Cette somme a été payée en 2019. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1 600 euros pour des activités de formation en 2019, dont une contribution de 300 euros pour un projet spécifique comptabilisée dans les produits différés (2018: néant). Le gouvernement italien a également versé une contribution de 3 000 euros pour la rénovation des pavillons Africa 10 et 11. Un montant de 361 euros a été reçu en 2019 et est comptabilisé dans les produits différés (2018: néant). Le solde de 2 639 euros sera reçu en 2020 et est reporté dans les actifs éventuels.

Note 12 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a bénéficié de services de stagiaires envoyés par différents partenaires externes, pour lesquels la valeur est minime. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers bailleurs de fonds, sont loués à la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 13 – Autres produits

	2019	2018
Opérations sans contrepartie directe		
Contrats de location simples avec d'autres agences des Nations Unies	424	478
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	141	417
Autres produits divers	431	242
Opérations avec contrepartie directe		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants venant à une formation	126	111
Produits provenant des publications	399	427
Activités socioculturelles	98	135
Total autres produits	1 619	1 810

Note 14 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Une obligation existe lorsque le Centre a une entente avec une tierce partie. Il est possible que le Centre encoure une obligation financière réelle selon la survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de mesurer de manière fiable la sortie de fonds qui pourrait résulter et donc, aucun montant n'est enregistré dans les états financiers.

Une affaire, pour laquelle le résultat final n'est pas encore connu et aucune provision n'a été enregistrée, est en instance devant le Tribunal administratif de l'OIT.

Au 31 décembre 2019, le Centre avait pour 2 927 euros (2018: 1 829 euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services sous-traités, comme l'entretien du campus.

La plupart des contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples et sont annulables. Seul un contrat relatif à l'équipement informatique spécialisé et au matériel d'imprimerie n'est pas résiliable. Les loyers minimums futurs découlant de ce contrat s'élèvent à 0,5 euro par an pour 2020. En 2018, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 4 euros (2018: 0,5 euro) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 105 euros (2018: 85 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples annulables avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de location s'élevaient en 2019 à 424 euros (2018: 478 euros).

Note 15 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

1. l'utilisation de l'excédent budgétaire des périodes antérieures est présentée comme un produit budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II;
2. la base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT aux programmes de master n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation lorsque ces fonds sont utilisés à cette fin, tandis qu'à l'état II, ils sont comptabilisés comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel ils se rapportent quand il est probable que ces contributions seront reçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable; et
3. les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s à l'état V mais apparaissent à l'état II.

La base de comptabilisation pour l'amortissement et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

	Activités d'exploitation	Activités d'investissement	Activités de financement	Total
Excédent budgétaire net (état V)	2 138	-	-	2 138
Différences temporelles	-	-	-	-
Différences liées à la base	(1 913)	(282)	-	(2 195)
Différences liées à l'entité	(210)	-	-	(210)
Flux de trésorerie net	15	(282)	-	(267)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	258	-	-	258
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	273	(282)	-	(9)

Rapprochement entre l'état V et l'état II

Excédent budgétaire net (état V)	2 138
Différences temporelles	-
Différences liées à la base	(974)
Différences liées à l'entité	48
Excédent net selon l'état de la performance financière (état II)	1 212

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre donné de priorités, ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous résume les allocations et les soldes disponibles des excédents 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016-17. L'allocation prélevée sur les excédents de 2011 et 2012 a été intégralement utilisée.

	Activités de formation	Fonds d'innovation	Fonds pour l'amélioration du campus	Examen des processus d'entreprise	Applications informatiques de HRS	Total
Allocation de l'excédent 2010	500	300	650	350	–	1 800
Dépenses en 2012	(500)	(45)	–	(31)	–	(576)
Dépenses en 2013	–	(255)	–	(51)	–	(306)
Dépenses en 2014	–	–	(650)	–	–	(650)
Dépenses en 2015	–	–	–	(102)	–	(102)
Dépenses en 2016	–	–	–	(77)	–	(77)
Dépenses en 2017	–	–	–	(37)	–	(37)
Dépenses en 2018	–	–	–	–	–	–
Dépenses en 2019	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2019	–	–	–	52	–	52
Allocation de l'excédent 2013	1 150	550	950	–	150	2 800
Dépenses en 2015	(228)	(123)	–	–	(33)	(384)
Dépenses en 2016	(796)	(385)	–	–	(50)	(1 231)
Dépenses en 2017	(126)	(33)	(33)	–	(18)	(210)
Dépenses en 2018	–	(9)	(95)	–	(20)	(124)
Dépenses en 2019	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2019	–	–	822	–	29	851
Allocation de l'excédent 2014	286	–	100	–	–	386
Dépenses en 2016	–	–	–	–	–	–
Dépenses en 2017	(286)	–	–	–	–	(286)
Dépenses en 2018	–	–	–	–	–	–
Dépenses en 2019	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2019	–	–	100	–	–	100
Allocation de l'excédent 2015	693	–	694	–	–	1 387
Dépenses en 2016	–	–	–	–	–	–
Dépenses en 2017	(355)	–	(575)	–	–	(930)
Dépenses en 2018	(338)	–	–	–	–	(338)
Dépenses en 2019	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2019	–	–	119	–	–	119
Allocation de l'excédent 2016-17	1 200	300	–	–	–	1 500
Dépenses en 2018	(201)	(91)	–	–	–	(292)
Dépenses en 2019	(598)	150	–	–	–	(748)
Solde au 31 décembre 2019	401	59	–	–	–	460

Note 16 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

1. *Fonds de roulement*: ce fonds a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 000 euros;
2. Le *solde cumulé des autres fonds* comprend:
 - *Fonds de fonctionnement*: c'est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation, qui inclut les excédents et les déficits budgétaires cumulés de l'année en cours et des années précédentes;
 - *Fonds d'innovation*: ce fonds a été créé en tant que fonds subsidiaire du Fonds de fonctionnement pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre;
 - *Fonds pour l'amélioration du campus*: ce fonds a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus; et
 - *Fonds fiduciaire italien*: ce fonds a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation.
 - *Gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel*: représente les effets des révisions des gains et pertes actuariels

Note 17 – Actifs éventuels

	2019	2018
Contribution de l'OIT	8 034	3 654
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Gouvernement italien – rénovation des pavillons Africa 10 et 11	2 639	–
Accords de financement liés à des activités	550	1 015
Total actifs éventuels	19 073	12 519

Note 18 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre:

	2019	2018
Opérations générales	3 654	3 492
Activités de formation	11 376	8 760
Assurance-maladie après la cessation de service	835	785
Indemnités de cessation de service	482	392
Personnel prêté au Centre	99	287
Services d'audit interne, juridiques et de personnel	296	219
Total information relative aux parties liées	16 742	13 935

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire entre le fournisseur et le client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États Membres du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Ville de Turin, Région Piémont et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2019		2018	
	Équivalent temps plein	Rémunération totale	Équivalent temps plein	Rémunération totale
Principaux cadres dirigeants	8,0	1 504	7,6	1 402

Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui n'était aussi disponible aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 19 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes des fonds cumulés. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les bailleurs de fonds. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices, et son financement qui provient des contributions volontaires et des produits générés par ses activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les dépenses de projet réelles contre les budgets approuvés par les bailleurs de fonds.

Note 20 – Reclassification des chiffres

À l'état II - État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre, un montant de 29 euros a été reclassé en 2018 de la ligne «Autres frais liés aux activités de formation» à la ligne «Frais de personnel», afin de permettre une comparaison entre les deux exercices.

À la note 7, un montant de 25 euros en trésorerie et équivalents de trésorerie de 2018 a été reclassé d'une cote de crédit BBB+–BBB- à A+–A- pour s'aligner sur la présentation de l'exercice en cours.

Note 21 – Évènement subséquent

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place par le premier ministre de l'Italie ainsi que les gouvernements à l'échelle mondiale auront de nombreux impacts économiques sur le plan mondial. La direction suit de près la situation et l'incidence sur le Centre est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

**Rapport de l'auditeur externe sur les opérations financières du
Centre international de formation de l'Organisation internationale du
Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**



République des Philippines
COMMISSION D'AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Aux membres délégués du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'auditeur externe sur les opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2019.

Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que nos observations et recommandations relatives à l'examen de la mobilisation de ressources. Des recommandations à valeur ajoutée ont été transmises et discutées avec la Direction afin de renforcer la gestion efficiente et efficace du Centre.

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Le cas échéant, nous avons inclus d'autres informations requises par lesdites normes. Nous avons abordé les questions relatives à l'examen des états financiers du Centre qui ont attiré notre attention au cours de l'audit et dont nous croyons que le Conseil du Centre doit être informé. Nous serons heureux d'apporter toutes les clarifications souhaitées au cours de la réunion du Bureau du Conseil de mai 2020.

Nous exprimons notre appréciation aux membres de la Direction ainsi qu'à leur personnel pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous remercions également les membres du Conseil du Centre de leur soutien et de leur intérêt pour notre travail en tant qu'auditeur externe du Centre.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Yours sincerely,

Michael G. Aguinaldo
Chairperson, Commission on Audit, Republic of the Philippines
External Auditor

Quezon City, Philippines
20 March 2020



**République des Philippines
Commission d'audit
Quezon City**



**Rapport de l'auditeur externe
sur les opérations financières
du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail**

**pour l'exercice clos
le 31 décembre 2019**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU
CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Table des matières	Page
Résumé	1
A. Mandat, étendue et objectifs de l'audit	3
B. Résultats de l'audit	5
B.1 Audit des états financiers	6
B.1.1 Opinion sur les états financiers	6
B.1.2 Application des méthodes comptables et examen des transactions	6
B.2 Gestion financière et rapport	6
B.2.1 Réalisation de l'inventaire physique et mise à jour du registre des actifs	6
B.3 Examen de la mobilisation de ressources	7
B.3.1 Stratégie globale de mobilisation de ressources	7
B.3.2 Développement des compétences en mobilisation de ressources	9
B.3.3 Affectation des ressources financières	9
B.3.4 Participation aux appels d'offres et appels à propositions	10
C. Mise en œuvre des recommandations de l'audit externe	14
D. Informations fournies par la Direction	15
E. Remerciements	16
Annexe - État de mise en œuvre des recommandations des audits précédents	17

RÉSUMÉ

Introduction

1. Le présent rapport de l'auditeur externe sur l'audit des opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT, ci-après «le Centre») est présenté conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les observations relatives à l'administration et à la gestion du Centre visées à l'article 25 du Règlement financier.

2. Il s'agit ici du rapport préparé par le Président de la Commission d'audit de la République des Philippines en tant qu'auditeur externe du Centre. Les objectifs généraux de l'audit consistent à fournir l'assurance indépendante de la présentation fidèle des états financiers aux membres du Conseil et aux mandants du Centre; à contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation au Centre; ainsi qu'à soutenir les objectifs opérationnels du Centre à travers le processus d'audit externe. Le rapport traite en détail les questions financières et de gouvernance que l'auditeur externe estime devoir porter à l'attention du Conseil du Centre.

Résultat général de l'audit

3. Selon notre mandat, nous avons audité les états financiers du Centre conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

4. Notre audit a résulté en l'expression d'une opinion non modifiée² sur les états financiers du Centre pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle: a) de la situation financière du Centre au 31 décembre 2019; b) de sa performance financière; c) des variations de son actif net; d) de ses flux de trésorerie; et e) de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

5. Nous avons également conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, et que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

6. Conformément à l'article 25 du Règlement financier, nous avons formulé à l'attention de la direction des recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la responsabilisation et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre. Pour l'exercice 2019, nous avons mené un examen de la mobilisation de ressources du Centre, en mettant l'accent sur sa stratégie globale de mobilisation de ressources, sur le développement des compétences, sur l'allocation des ressources financières et sur la participation aux appels d'offres et appels à propositions. Nous avons noté

² Opinion d'audit non modifiée: aux termes de la norme ISA 700, il s'agit de « l'opinion exprimée par l'auditeur lorsqu'il conclut que les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ». Ce terme remplace l'ancienne « opinion sans réserve ».

des possibilités d'amélioration de la mobilisation de ressources du Centre, par exemple l'adoption d'une stratégie de mobilisation de ressources plus intégrée et plus concrète, en mettant l'accent sur la définition des fonctions, des responsabilités et des activités des programmes concernés; l'établissement d'un plan bien articulé de développement des compétences du personnel concerné; ou encore la fourniture de moyens d'identifier et de suivre les besoins en matière d'allocation des ressources, ainsi que l'amélioration des lignes directrices en matière de participation aux appels d'offres.

Résumé des recommandations

7. Nous avons formulé des recommandations, détaillées dans ce rapport, dont les points saillants sont les suivants:

Gestion financière et rapport

a. dresser un inventaire physique complet de tous les actifs capitalisés et tenir un registre des actifs à jour afin de vérifier l'existence, l'état et l'exhaustivité des immobilisations corporelles comptabilisées et d'améliorer davantage la reddition de comptes au Centre;

Mobilisation de ressources

b. mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources plus intégrée et plus concrète, mettant l'accent sur la définition des fonctions, des rôles, des responsabilités et des activités des personnes concernées, afin d'assurer une structure de gouvernance efficace et pertinente en matière de mobilisation de ressources;

c. incorporer dans l'élaboration de la stratégie de mobilisation de ressources un plan de développement des compétences clair et bien défini à l'intention de tous les fonctionnaires concernés, afin d'assurer l'exécution effective de la mobilisation des ressources prévues;

d. revoir l'approche stratégique en matière de mobilisation de ressources pour s'assurer que les efforts sont à la hauteur des ressources requises par le Centre et chercher des moyens de déterminer et de suivre les besoins en matière d'allocation des ressources afin d'accroître l'efficacité de la mobilisation de ressources dans le contexte d'un examen de la stratégie correspondante visant à assurer la réalisation du principe fondamental du rapport coût-bénéfice;

e. améliorer les lignes directrices en matière de participation aux appels d'offres et inclure dans la stratégie globale de mobilisation de ressources à élaborer ou dans le plan opérationnel de PRODEV un ensemble défini de critères applicables aux appels d'offres et à propositions, qui seront utilisés dans l'évaluation des possibilités de participation, afin de garantir que les principes d'un bon contrôle interne soient pleinement ancrés dans la structure de mobilisation de ressources du Centre;

f. veiller à ce que la gestion des risques couvre l'ensemble du processus de participation aux appels d'offres en identifiant les risques encourus et en fournissant des mesures d'atténuation pour faire face aux risques identifiés;

g. communiquer aux chefs de programme les principes de tarification applicables spécifiquement aux appels d'offres ou à propositions pour qu'ils comprennent d'une part la souplesse pouvant être appliquée au cas par cas à chaque type de contrat ou de possibilité de financement, afin de parvenir à un taux significatif d'obtention de contrats et, de l'autre, leur obligation redditionnelle pour les activités de mobilisation de ressources;

h. améliorer les lignes directrices en matière de participation aux appels d'offres et mettre à jour le plan opérationnel pour y intégrer un mécanisme de rétroaction, si ce n'est pas déjà prévu autrement, dans le cadre duquel les résultats des activités passées seront évalués afin d'améliorer les chances de succès du Centre, ce qui promouvra davantage la durabilité de la mobilisation de ressources;

i. donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations de l'audit afin d'améliorer davantage l'efficacité opérationnelle.

Mise en œuvre des recommandations des audits précédents

8. Nous saluons les actions menées par la Direction du Centre pour mettre en œuvre les recommandations des audits précédents. Nous recommandons à la Direction de poursuivre ses efforts et de continuer à accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre intégrale des recommandations d'audit formulées au cours de l'exercice 2018 concernant le recrutement et la sélection, en particulier l'amélioration et la mise à jour des procédures écrites en matière de recrutement, y compris l'examen des causes des retards dans le recrutement; la détermination d'un délai optimal pour le pourvoi des postes vacants; la formalisation du protocole d'entrevue et du mécanisme d'évaluation; l'amélioration de la maintenance des listes et réserves de candidats; le passage de la mesure des tâches/quantités à des objectifs mesurables/évaluables pour le système de gestion des performances; la documentation des mécanismes pour la formulation des commentaires et l'intégration de la politique de récompense et de reconnaissance et la formalisation du processus de réfutation dans ce système; le respect des dispositions du Statut du personnel relatives à la composition du secrétariat du Comité de négociation paritaire; la considération de la Commission d'examen comme un mécanisme effectif; et le développement des capacités sur les questions des relations entre les représentants de la Direction et du Syndicat du personnel.

9. Nous encourageons, en outre, la mise en œuvre de toutes les autres recommandations qui restent en suspens. L'annexe A présente l'état de mise en œuvre des recommandations des audits précédents.

A. MANDAT, ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT

Mandat

10. Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a désigné le Président de la Commission d'audit de la République des Philippines comme auditeur externe de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices financiers, cette désignation prenant effet le 1^{er} avril 2016 et couvrant une période de quatre ans³. Conformément à l'article 24 du Règlement financier du

³ GB 323/PFA/6

Centre, l'auditeur externe de l'OIT est aussi celui du Centre. À sa 334^e session, le Conseil d'administration du BIT a prolongé ce mandat pour les 77^e et 78^e exercices financiers, cette prolongation couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

11. Notre mandat d'auditeur externe consiste à présenter pour chaque année civile un rapport sur l'audit des états financiers contenant toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les éléments visés à l'article 25 du Règlement financier. Nous présenterons ce rapport, ainsi que les états financiers audités et autres documents contenant les informations que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Le Conseil du Centre examinera les états financiers et les rapports d'audit.

Étendue et objectifs

12. Notre audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons les méthodes comptables appliquées et les estimations significatives faites par le Centre, ainsi que la présentation générale des états financiers. Nous évaluons aussi la conformité du Centre au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

13. Les objectifs généraux de notre audit consistent à fournir une opinion indépendante déterminant si:

- a. les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
- b. les méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers du Centre ont été appliquées sur la même base qu'au cours de l'année précédente; et
- c. les opérations dont nous avons eu connaissance ou qui ont été revues au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

14. Nous avons également examiné les opérations du Centre tel que requis dans l'article 25 du Règlement financier afin d'identifier des observations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, plus généralement, de l'administration et de la gestion du Centre. Pour l'exercice 2019, nous avons examiné les activités de mobilisation de ressources du Centre, en particulier la stratégie globale, le développement des compétences, l'allocation des ressources financières et la participation aux appels d'offres et appels à propositions.

15. Globalement, notre audit a été mené sur la base du plan présenté au Conseil en octobre 2019 et entend fournir une opinion indépendante aux membres du Conseil, accroître la transparence et la responsabilisation au Centre, et soutenir les objectifs du Centre tout au long du processus d'audit externe.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

16. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers. L'audit comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale, de la structure et du contenu des états financiers. Nous avons adopté une approche d'audit des états financiers basée sur les risques, qui implique que nous procédions à une évaluation des risques afin d'identifier toutes les erreurs matérielles possibles dans les états financiers et les assertions y afférentes, sur la base d'une bonne compréhension du Centre et de son environnement d'opérations.

17. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base des résultats de notre audit. L'audit est réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

18. Nous avons communiqué avec le Conseil du Centre, qui est responsable du contrôle de la bonne gouvernance, sur, entre autres choses, l'étendue prévue et le calendrier de l'audit, ainsi que sur les principales conclusions de l'audit, notamment sur les lacunes significatives du contrôle interne que nous avons relevées. Nous avons présenté les résultats de l'audit à la Direction du Centre sous la forme de mémorandums d'observations d'audit contenant nos observations et recommandations détaillées. Cette pratique assure un dialogue continu avec la Direction.

19. Nous avons planifié les domaines d'audit en coordination avec le chef du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Bureau international du Travail afin d'éviter les chevauchements inutiles d'efforts et de déterminer le niveau de dépendance que nous pourrions placer sur le travail de ce dernier, comme exigé par les normes internationales d'audit.

Responsabilité de la Direction

20. La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour la préparation des états financiers, la Direction est chargée d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations. Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

B. RÉSULTATS DE L'AUDIT

21. Cette partie de notre rapport présente les résultats de l'audit pour l'exercice financier 2019. Elle aborde les questions qui, de notre avis, doivent être portées à l'attention du Conseil du Centre. Nous avons donné à la Direction du Centre la possibilité de commenter les faiblesses opérationnelles du Centre relevées dans notre mémorandum d'observation d'audit afin de garantir un rapport équilibré. Nous avons formulé à l'attention de la Direction des recommandations visant

à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la reddition de comptes et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre.

B.1 Audit des états financiers

B.1.1 Opinion sur les états financiers

22. Nous avons réalisé un audit des états financiers suivants du Centre, ainsi que des notes d'information qui les accompagnent, conformément aux Normes internationales d'audit:

- a) État I. État de la situation financière;
- b) État II. État de la performance financière;
- c) État III. État des variations de l'actif net;
- d) État IV. État des flux de trésorerie; et
- e) État V. État de comparaison du budget et des montants réels.

23. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants des dépenses, conformément aux normes IPSAS.

B.1.2 Application des méthodes comptables et examen des transactions

24. En outre, conformément au Règlement financier du Centre, nous avons conclu que, sur la base de notre examen, les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente par rapport à l'année précédente. Nous avons également conclu que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

25. Si nous avons formulé une opinion non modifiée sur les états financiers, nous avons relevé les marges d'amélioration suivantes, dont nous pensons qu'elles renforceront les opérations du Centre en matière de rapport financier, de reddition de comptes et de transparence.

B.2 Gestion financière et rapport

26. Le principal objectif du rapport financier est de prouver la responsabilisation quant à l'utilisation des ressources du Centre, en fournissant des indications sur la façon dont l'institution peut financer ses activités et s'acquitter de ses obligations. En outre, les informations financières présentées donnent tout un ensemble de renseignements essentiels pour l'évaluation de la performance financière du Centre en matière de gestion des coûts et d'efficacité.

B.2.1 Réalisation de l'inventaire physique et mise à jour du registre des actifs

27. Un examen du registre des actifs a révélé que le dernier inventaire physique des actifs capitalisés a été effectué et achevé en avril 2016. Ce registre a été dûment rempli et mis à jour en décembre 2016. De plus, un examen des soldes des immobilisations corporelles de 2019 a révélé qu'il avait été rapproché avec le résumé 2019 des différents postes d'immobilisations corporelles tenu par les Services financiers (FINSERV), tandis que la comparaison entre le registre des actifs

tenu par le Service des infrastructures et des services internes (FIS) et le résumé 2019 n'a pas été possible en raison de l'absence d'une mise à jour du registre des actifs.

28. La Direction a reconnu ce retard et nous a informés que le prochain inventaire physique serait dressé en 2020. L'inventaire physique prévu en 2018 a été retardé après que FIS eut demandé l'autorisation de reporter l'exercice en raison du volume considérable de travail lié aux activités de formation que le Centre a dû accomplir en 2018. De plus, il a été annoncé que la politique et les règles seront revues pour s'assurer que les actifs soient gérés et contrôlés en fonction des risques. Nous avons noté qu'en plus de l'inventaire annuel des immobilisations corporelles, le Centre a adopté d'autres moyens pour protéger les actifs capitalisés et traçables, en particulier pour le matériel informatique qui fait l'objet d'un système d'inventaire continu grâce à une politique d'enregistrement, de retrait et de rapprochement complet des objets remis en classe aux participants.

29. Nous reconnaissons les raisons invoquées par la Direction pour reporter la tenue de l'inventaire physique, et nous apprécions les autres mesures prises pour préserver et protéger adéquatement ses actifs. Nous maintenons toutefois qu'un inventaire physique devrait être effectué pour se conformer à la politique et aux règles internes établies, et pour renforcer encore plus la responsabilisation à l'égard des biens et du matériel. La mise à jour du registre des actifs est tout aussi importante pour le suivi des détails de chaque élément des immobilisations corporelles afin d'assurer le contrôle et de faciliter la gestion des actifs.

30. Nous recommandons que la Direction du Centre dresse un inventaire physique complet de tous les actifs capitalisés et tenir un registre des actifs à jour afin de vérifier l'existence, l'état et l'exhaustivité des immobilisations corporelles comptabilisées et d'améliorer davantage la reddition de comptes au Centre.

Réponse de la Direction

31. La Direction est d'accord. Un examen complet des règles et procédures actuelles est en cours afin de gérer ces actifs au moyen d'une approche axée sur le risque. Un inventaire physique sera entrepris en 2020.

B.3 Examen de la mobilisation de ressources

32. Nous avons examiné les activités de mobilisation de ressources du Centre dans les domaines de la stratégie globale, du développement des compétences en la matière, de l'affectation des ressources financières et de la participation aux appels d'offres et appels à propositions, dans le but d'évaluer comment les mécanismes de responsabilisation, de contrôle interne et de contrôle des risques mis en place par le biais de politiques et de procédures, sont influencés par les arrangements généraux de gouvernance au sein d'un programme technique donné o du Centre en général. Cet examen est conforme à notre mandat en vertu de l'article 25 du Règlement financier. Les paragraphes suivants évoquent les résultats de notre examen.

B.3.1 Stratégie globale de mobilisation de ressources

33. Nous avons relevé que la stratégie de mobilisation de ressources appliquée par le Centre émanait du Plan stratégique et de son Programme et budget axé sur les résultats pour 2018-19. Guidé par ces documents, le Bureau du Directeur de la formation a établi un cadre de mise en œuvre de la stratégie pour 2018-19 dont certains détails ont été inclus dans le plan stratégique, le

programme et budget pour 2018-19 et les résultats escomptés, mais surtout en ce qui concerne la formation. Nous avons également relevé que, sous l'égide du Bureau du Directeur de la formation, le Service des partenariats et du développement de programmes (PRODEV) est chargé d'appuyer et de faciliter l'élaboration des programmes et des partenariats et la mobilisation de ressources au Centre.

34. Il est louable que le Centre ait accordé une importance primordiale à un plan documenté et nous avons noté que PRODEV avait mis au point pour la période 2018-19 un plan opérationnel aligné sur le programme et budget biennal. Le plan de PRODEV indiquait que son objectif était de contribuer à la consolidation, à l'expansion et à la diversification de la base de financement et du portefeuille de partenariats.

35. Nous avons toutefois noté que les fonctions spécifiques des programmes techniques et des autres unités impliquées dans la mobilisation de ressources n'étaient pas mentionnées dans le plan opérationnel. Nous avons appris que la mobilisation de ressources n'est pas seulement du ressort de PRODEV. Il s'agit plutôt d'un effort coordonné et d'une collaboration entre différents programmes. D'autres unités apportent un soutien essentiel, comme par exemple l'unité Gestion budgétaire et rapports financiers (BMFR) de FINSERV, qui est chargée d'approuver la proposition de budget à négocier avec le sponsor après s'être assurée de la conformité avec la politique de tarification des activités du Centre. Les programmes techniques relevant du Bureau du Directeur de la formation ont contribué à identifier les sources potentielles de financement par le biais de leurs réseaux sectoriels et ont fourni des données ou des informations techniques concernant un projet particulier. Toutefois, ces programmes opèrent également dans le cadre de leur propre domaine de responsabilité et de leur propre plan de travail, tandis que les activités liées à la mobilisation de ressources relèvent du rôle de coordination de PRODEV. Si les différents cadres stratégiques font de la mobilisation de ressources une mission à mener à l'échelle du Département de la formation, le Centre pourrait tirer profit d'un cadre écrit définissant plus en détail le rôle de contribution des programmes techniques et de FINSERV, et le rôle de coordination de PRODEV en matière de mobilisation de ressources.

36. Compte tenu de son importance pour la durabilité du Centre, il est impératif d'élaborer une stratégie globale alignant pleinement la mobilisation de ressources sur le cadre axé sur les résultats et sur l'approche programmatique du Centre. Sinon, les relations avec les bailleurs de fonds et les partenaires avec les parties prenantes resteront gérés sur une base ponctuelle, sans stabilité interne quant aux processus. Si PRODEV et les autres programmes impliqués dans la mobilisation de ressources exécutent les tâches qui leur sont assignées dans leur domaine respectif, une approche plus structurée renforcera l'assurance que leurs efforts individuels permettront d'obtenir des résultats cohérents et d'avoir un impact sur la pertinence et l'efficacité des efforts de mobilisation de ressources.

37. Nous recommandons que la Direction du Centre mette en place une stratégie de mobilisation de ressources plus intégrée et plus concrète, mettant l'accent sur la définition des fonctions, des rôles, des responsabilités et des activités des personnes concernées, afin d'assurer une structure de gouvernance efficace et pertinente en matière de mobilisation de ressources.

Réponse de la Direction

38. La Direction du Centre est d'accord avec la recommandation, et une stratégie de mobilisation de ressources sera élaborée et incorporera les rôles, les responsabilités et les activités des unités concernées dans ce domaine.

B.3.2 Développement des compétences en mobilisation de ressources

39. Même la meilleure stratégie peut connaître l'échec si les personnes impliquées dans le processus ne possèdent pas les compétences nécessaires. L'efficacité de l'effort de mobilisation de ressources dépend de la capacité du personnel à exécuter les activités comme prévu. Les compétences requises acquises par la formation témoignent d'un engagement à maintenir le personnel à la fine pointe des connaissances et de la pratique. Cet engagement constitue la pierre angulaire du développement des connaissances en matière de mobilisation de ressources et des compétences requises correspondantes. Le bienfait le plus évident de la formation à la mobilisation de ressources est qu'elle améliore les pratiques, ce qui permet d'optimiser l'utilisation des ressources humaines.

40. PRODEV est la principale unité chargée de la coordination en matière de mobilisation de ressources. Grâce à l'expérience, le personnel de PRODEV a déjà acquis des compétences suffisantes. Si cette expérience permet un transfert de connaissances efficace vers d'autres collègues, ce transfert peut aussi être une forme de développement des capacités, mais la mobilisation de ressources est un exercice novateur qui exige d'intégrer en permanence les nouvelles tendances. Cela requiert l'établissement de plans de perfectionnement professionnel pour l'équipe de PRODEV, qui devraient être alignés sur les orientations stratégiques et viser à développer et à maintenir une expertise et des compétences professionnelles à jour pour fonctionner dans un environnement extrêmement instable et incertain.

41. Nous recommandons à la Direction du Centre d'incorporer dans l'élaboration de la stratégie de mobilisation de ressources un plan de développement des compétences clair et bien défini à l'intention de tous les fonctionnaires concernés, afin d'assurer l'exécution effective de la mobilisation des ressources prévues.

Réponse de la Direction

42. La Direction du Centre est d'accord avec la recommandation et la traitera dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de mobilisation de ressources.

B.3.3 Affectation des ressources financières

43. Nous avons constaté que PRODEV avait mesuré efficacement ses performances et apporté sa contribution en termes de production quantitative et qualitative. Dans son rapport d'exécution intérimaire pour 2018, le Centre a indiqué, entre autres, que PRODEV avait contribué pour une valeur totale de 1 035 774 euros à la mobilisation de ressources et aux partenariats sous la forme de contrats, d'accords de financement, de protocoles d'accord, d'accords-cadres ou de conventions de subvention. Il a toutefois été constaté qu'aucune allocation financière spécifique n'avait été allouée aux efforts de mobilisation de ressources au sein du Centre.

44. Les besoins en ressources varient selon les modalités, et il est donc important qu'une action orientée sur la mobilisation de ressources implique un niveau précis de ressources. Par exemple,

un protocole d'accord impose généralement une contribution de chaque partenaire. Cela nécessite de la part du Centre une allocation, en temps de travail ou en ressources logistiques ou financières, pour générer les recettes au titre dudit contrat ou accord. Il vaudrait peut-être la peine d'explorer la piste de l'apport d'une valeur quantitative par rapport aux activités relevant de la mobilisation de ressources.

45. Il y a lieu de préciser qu'il n'est pas question ici d'une allocation de fonds nouvelle ou supplémentaire pour le travail de mobilisation de ressources. Il s'agit uniquement d'identifier clairement les contributions déjà apportées par le Centre à ce travail. Ainsi, les organes délibérants du Centre sauront ce qui est utilisé pour obtenir des fonds supplémentaires grâce à la mobilisation de ressources. Ce mécanisme de suivi les aidera à décider si les efforts doivent être prolongés ou non, car ils connaîtront les coûts et les avantages de cette activité. En outre, le principe de reddition de comptes des considérations coûts-avantages sera atteint plus clairement. Ce principe signifie que le coût d'un processus ou d'une action doit être proportionnel à la valeur des résultats escomptés afin de garantir que les ressources sont utilisées de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

46. **Nous recommandons à la Direction du Centre de revoir son approche stratégique en matière de mobilisation de ressources pour s'assurer que les efforts sont à la hauteur des ressources requises par le Centre et chercher des moyens de déterminer et de suivre les besoins en matière d'allocation des ressources afin d'accroître l'efficacité de la mobilisation de ressources dans le contexte d'un examen de la stratégie correspondante visant à assurer la réalisation du principe fondamental du rapport coût-bénéfice.**

Réponse de la Direction

47. La Direction convient que les moyens alloués à la mobilisation de ressources devraient être identifiés et suivis de façon à garantir la réalisation du principe fondamental coût-bénéfice.

B.3.4 Participation aux appels d'offres et appels à propositions

48. En raison de la raréfaction des contributions volontaires résultant des préoccupations changeantes des donateurs et des partenaires financiers potentiels, de la crise économique mondiale et des exigences accrues en matière de transparence et de responsabilité, la concurrence est féroce. Compte tenu de la rareté des ressources, les organismes internationaux d'administration publique externalisent leurs travaux à un large éventail de partenaires potentiels. Pour ces raisons, les institutions financières multilatérales et les organisations non gouvernementales privées sont devenues des sources viables.

49. Nous avons été informés que le Centre ne pouvait soutenir ses opérations que par les canaux réguliers de mobilisation de ressources. Il répond néanmoins à des appels d'offres pour: a) diversifier son portefeuille de partenariats ou lorsque sa visibilité dans une région doit être renforcée; ou b) en tant que forme de stratégie de gestion des ressources humaines visant à exposer son personnel à une approche individuelle de la prestation de services de formation. Il ressort également du Plan stratégique du Centre et de son Programme et budget pour 2018-19 qu'une partie de son objectif au titre de la dimension financière est également la diversification de sa base de financement.

50. Dans le cadre des appels d'offres, PRODEV a établi un plan opérationnel dont le but est de contribuer à la consolidation, à l'expansion et à la diversification de la base de financement et

du portefeuille de partenariats. Ce plan est complété par un catalogue de services pour la participation aux appels d'offres qui reprend les services proposés par l'unité ad hoc du Centre et fixe les lignes directrices pour rationaliser, coordonner, étendre et améliorer l'efficacité de la participation aux appels d'offres. L'examen des processus et activités dans le domaine de la participation aux appels d'offres et appels à propositions s'est penché sur les aspects suivants:

B.3.4.1 Critères d'inclusion dans le plan de travail

51. Comme le montre le catalogue de services établi par PRODEV, la première étape du processus, à savoir l'identification, le contrôle de l'éligibilité et la répartition des possibilités de soumission (appelée étape d'identification), englobe les activités spécifiques suivantes:

- a. Détection des possibilités (prévisions, appels ouverts et avis)*
- b. Vérification de l'éligibilité (critères formels d'éligibilité, exigences de présélection, pertinence technique)*
- c. Préparation et mise à jour du plan des prévisions et publication sur l'intranet de PRODEV*
- d. Distribution des avis spécifiques pertinents aux programmes techniques*

52. C'est à ce stade que l'on procède à l'examen initial des possibilités d'appel d'offres recueillies sur les sites web des différents bailleurs de fonds ou partenaires de financement, lesquels comprendraient: a) les banques multilatérales; b) les agences du système des Nations Unies; c) les gouvernements; et d) les fondations et autres clients/donateurs. Il a également été stipulé que la vérification de l'éligibilité consistait à examiner les critères officiels d'admissibilité, les exigences de présélection et la pertinence technique. En ce qui concerne la mise en œuvre de cette procédure, nous avons été informés que lors de l'examen initial, PRODEV tient compte des capacités techniques du Centre et des besoins financiers et administratifs du donateur. Néanmoins, les critères d'évaluation des possibilités d'appel d'offres varient. De même, si des critères génériques sont appliqués pour l'examen initial, des critères spécifiques sont utilisés sur une base ad hoc avant la décision de saisir chaque occasion, en consultation avec les programmes techniques. Par conséquent, les possibilités considérées comme envisageables sont incluses dans le plan de travail ou dans une liste d'offres viables, publiée par PRODEV pour examen par les programmes techniques.

53. D'après les résultats de notre examen, le processus peut encore être amélioré s'il existe déjà, à l'étape d'identification, suffisamment de garanties pour que les paramètres spécifiques, sous la forme de critères définis pour l'inclusion d'une possibilité particulière d'appel d'offres, soient clairement indiqués dans le plan de travail ou dans la stratégie de mobilisation de ressources à établir. Il en va de même pour les critères selon lesquels un appel d'offres peut être considéré comme présentant un grand intérêt pour un programme technique. Ces mesures permettront non seulement de garantir la viabilité de toutes les possibilités reprises dans le plan de travail, mais aussi de faire en sorte que le Centre soit également intéressé par les appels d'offres, ce qui améliorera l'efficacité et l'efficacité de la mobilisation de ressources.

54. Nous recommandons à la Direction du Centre d'améliorer les lignes directrices en matière de participation aux appels d'offres et inclure dans la stratégie globale de mobilisation de ressources à élaborer ou dans le plan opérationnel de PRODEV un ensemble défini de critères applicables aux appels d'offres et à propositions, qui seront utilisés dans l'évaluation des possibilités de participation, afin de garantir que les principes d'un bon

contrôle interne soient pleinement ancrés dans la structure de mobilisation de ressources du Centre.

Réponse de la Direction

55. La Direction du Centre est d'accord avec cette recommandation.

B.3.4.2 Gestion des risques dans le cadre de la participation aux appels d'offres

56. Le Centre s'est doté d'une politique de gestion des risques et veille à ce qu'elle soit suivie et appliquée. Le Comité de gestion des risques se réunit régulièrement pour examiner les évaluations des risques de chaque unité et du Département de la formation, et s'assurer que des mesures d'atténuation suffisantes sont en place. Il s'agit d'un effort louable car il témoigne de l'engagement de la Direction du Centre à gérer adéquatement les risques courus par l'institution. Comme preuve de cet engagement admirable, il nous a été signalé, au-delà de l'étape d'identification, l'étape d'évaluation des risques au cours de laquelle PRODEV se concerta avec d'autres programmes pour évaluer les risques associés aux possibilités d'appels d'offres, ce qui constitue une autre bonne pratique. Néanmoins, c'est principalement à partir de ce stade que les risques font l'objet d'une évaluation. L'exercice de gestion des risques pourrait être mieux structuré afin de s'assurer que les risques liés à l'ensemble du processus de participation à un appel d'offres sont pleinement évalués, examinés et gérés.

57. En outre, la gestion des risques ne peut pas être considérée comme une activité distincte. Elle doit au contraire être pleinement intégrée dans les activités du Centre. Non seulement la réalisation d'une évaluation des risques de façon indépendante et seulement à l'étape suivante du processus s'écarterait-elle du principe fondamental de la politique de gestion des risques du Centre, mais elle ne favoriserait pas non plus l'efficacité de la mobilisation de ressources. Étant donné que des risques peuvent survenir à n'importe quelle étape du processus, le niveau des efforts engagés dans la conduite de chacune des étapes du processus de participation à un appel d'offres peut ne pas déboucher sur l'avantage correspondant et, par conséquent, ne sera pas intéressante pour le Centre. Cela nécessite ensuite l'intégration d'une stratégie de gestion des risques à toutes les étapes du processus de participation à un appel d'offres afin que les risques soient correctement identifiés et gérés par toutes les unités concernées.

58. Nous recommandons à la Direction du Centre de veiller à ce que la gestion des risques couvre l'ensemble du processus de participation aux appels d'offres en identifiant les risques encourus et en fournissant des mesures d'atténuation pour faire face aux risques identifiés.

Réponse de la Direction

59. La Direction du Centre est d'accord avec cette recommandation.

B.3.4.3 Stratégie de tarification

60. Pour être concurrentiel, ou dans le cadre de ses activités de participation aux appels d'offres, le Centre doit ajuster certains aspects du coût des services offerts. Nous avons noté que le Centre publie une politique annuelle de tarification de ses activités, sous la forme d'une circulaire. Nous avons également relevé que toute exception aux dispositions de la circulaire doit être approuvée par écrit par le Directeur de la formation, en consultation avec le responsable de l'unité BMFR, tel que délégué par la Trésorière.

61. Nous avons été informés que la politique de tarification pourrait nécessiter des ajustements pour la participation aux appels d'offres afin de tenir compte de la souplesse nécessaire et des exigences techniques et administratives différentes pour chaque appel d'offres. Pour que le Centre reste compétitif, certains coûts doivent être adaptés de manière à équilibrer la viabilité financière de la possibilité de soumission et les limites techniques du Centre. Nous avons également appris que des principes directs précis sur les stratégies de fixation des prix pour les soumissions pourraient être envisagés dans le contexte de l'application journalière de la politique de tarification du Centre. Toutefois, les règles et normes internes sont également un aspect important de la garantie d'un fonctionnement cohérent et d'un déroulement harmonieux des processus. Ainsi, on nous a fait valoir au cours de notre audit qu'avec les principes directs en matière de fixation des prix pour les soumissions, la souplesse nécessaire serait créée sans qu'il ne soit nécessaire de s'écarter des règles et normes internes.

62. La Direction nous a informés que la politique de tarification actuelle offrait suffisamment de souplesse pour la participation aux appels d'offres. Néanmoins, la Direction du Centre devra peut-être être impliquée dans les négociations sur un éventuel projet à entreprendre. Cela permettra de garantir que les coûts restent compétitifs et que la situation financière du Centre n'est pas compromise. La Direction a exprimé son intention de collaborer plus étroitement et plus intensivement avec les chefs de programme afin qu'ils comprennent le concept même de la souplesse offerte par la politique de tarification établie.

63. Nous recommandons à la Direction du Centre de communiquer aux chefs de programme les principes de tarification applicables spécifiquement aux appels d'offres ou à propositions pour qu'ils comprennent d'une part la souplesse pouvant être appliquée au cas par cas à chaque type de contrat ou de possibilité de financement afin de parvenir à un taux significatif d'obtention de contrats et, de l'autre, leur obligation redditionnelle pour les activités de mobilisation de ressources.

Réponse de la Direction

64. La Direction du Centre est d'accord avec cette recommandation.

B.3.4.4 Enseignements tirés et rétroaction

65. Le catalogue des services indique que la dernière étape du processus de participation aux appels d'offres consistera à suivre l'exécution en donnant des conseils: a) sur les obligations contractuelles et les obligations en matière d'établissement de rapports; b) sur l'admissibilité des activités et des coûts; et c) en cas de révision du budget et de demande d'amendements. Nous avons constaté que les programmes techniques sont responsables de la mise en œuvre jusqu'à l'achèvement du projet. Nous avons toutefois noté qu'il n'y avait pas de mécanisme de rétroaction, ce qui est essentiel à l'élaboration d'un nouveau plan. Au cours des entretiens, il a été constaté que, bien que PRODEV puisse être appelé à participer à la phase de mise en œuvre du projet, les phases de suivi et de rétroaction relèvent principalement des programmes techniques.

66. PRODEV a reconnu l'importance du retour d'information et des enseignements tirés, comme indiqué dans son plan opérationnel prospectif pour 2020-21 pour la participation aux appels d'offres, selon lequel les actions prévues pour 2021 seront basées sur les enseignements tirés de 2017 tout au long de l'exercice biennal 2018-19. Il a également été indiqué que la tendance générale serait que PRODEV passe d'une approche axée sur la réponse à une approche plus stratégique. Le suivi ou la rétroaction doivent être intégrés dans le plan d'action ou dans les étapes

générales du processus de participation aux appels d'offres et à propositions au sein de PRODEV, afin d'assurer la cohérence.

67. Nous recommandons à la Direction du Centre d'améliorer les lignes directrices en matière de participation aux appels d'offres et mettre à jour le plan opérationnel pour y intégrer un mécanisme de rétroaction, si ce n'est pas déjà prévu autrement, dans le cadre duquel les résultats des activités passées seront évalués afin d'améliorer les chances de succès du Centre, ce qui promouvra davantage la durabilité de la mobilisation de ressources.

Réponse de la Direction

68. La Direction du Centre est d'accord avec cette recommandation.

C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT EXTERNE

69. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. L'état de mise en œuvre des recommandations est résumé dans le tableau ci-dessous:

Rapport d'audit	Nombre de recommandations	Mises en œuvre	En cours	Non mises en œuvre
2018	11	2	3	6
2017	1	0	1	0
2016	6	1	5	0
Total	18	3	9	6

70. On peut noter que six recommandations du rapport d'audit de 2018 n'ont pas encore été mises en œuvre par la Direction. Ces recommandations concernent: a) la nécessité d'améliorer la maintenance des listes et réserves de candidats; b) la documentation des mécanismes pour la formulation des commentaires; c) l'intégration de la politique de récompense et de reconnaissance dans le système d'évaluation des performances; d) la formalisation du processus de réfutation dans le système de gestion des performances; e) le respect des dispositions du Statut du personnel relatives à la composition du secrétariat du Comité de négociation paritaire; et f) la considération de la Commission d'examen comme un mécanisme effectif dans le cadre d'un processus de négociation collective. La Direction prévoit d'aborder ces questions sous peu en raison d'autres priorités.

71. En outre, la mise en œuvre de cinq recommandations du rapport d'audit de 2016 a débuté, mais la Direction prévoit leur achèvement en 2020 pour les trois premières; pour les deux dernières, aucune année spécifique n'a été donnée en raison d'autres priorités et du manque de ressources. Ces recommandations sont les suivantes: a) l'élaboration d'un manuel sur les finances; b) l'intégration dans le cadre de responsabilisation d'une définition claire et adaptée de la responsabilisation; c) la délimitation claire des rôles et responsabilités des principaux acteurs et intervenants du continuum de la reddition de comptes et l'inclusion de mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue; d) le renforcement de la politique de gestion des actifs en ce qui concerne les pertes, radiations et cessions; et e) la préparation d'un manuel sur les voyages qui reprenne et harmonise toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicables aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle.

72. Nous recommandons à la Direction du Centre de donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations de l'audit afin d'améliorer davantage l'efficacité opérationnelle.

Réponse de la Direction

73. La Direction s'emploie activement à mettre en œuvre les recommandations formulées par l'auditeur externe. Malheureusement, certaines de ces recommandations sont exigeantes en termes de systèmes informatiques et requièrent un changement global des processus connexes. Cela doit être géré en fonction de toutes les autres priorités du Centre, car aucune ressource spécifique n'est disponible, qu'il s'agisse de moyens humains ou financiers.

D. INFORMATIONS FOURNIES PAR LA DIRECTION

74. Nous avons reçu de la Direction une lettre d'affirmation contenant les informations détaillées indispensables pour notre audit des états financiers. Ces informations étaient factuelles et correctes. Nous souhaitons porter à l'attention des membres du Conseil du Centre les informations suivantes:

D.1 Actifs éventuels relatifs aux contributions volontaires

75. Les contributions volontaires perçues de l'OIT et du gouvernement italien ne sont pas présentées dans les états financiers comme créances, mais comme des actifs éventuels, tel que requis par les normes IPSAS parce que le Centre n'exerce pas de contrôle total sur ces fonds aussi longtemps qu'il ne les a pas reçus.

D.2 Créances

76. Les créances, s'élevant au total à 15,158 millions d'euros (12,756 millions d'euros au 31 décembre 2018) comme indiqué dans l'état de la situation financière, consistent en des créances incontestables détenues par le Centre sur la base d'accords signés portant sur des activités de formation futures et des services de conseil soumis à des conditions, ou d'autres charges nées avant ou en date du 31 décembre 2019. Les créances classées comme des créances à court terme ne comprennent pas les montants exigibles après un an. Une provision pour créances douteuses d'un montant de 162 000 euros (47 000 euros au 31 décembre 2018) a été constituée pour tenir compte de la meilleure estimation des comptes en souffrance.

77. Les sommes dues par l'OIT, à savoir 2,640 millions d'euros (1,425 millions d'euros au 31 décembre 2018) comme indiqué dans l'état de la situation financière, représentent le solde net du compte courant utilisé pour enregistrer les transactions, y compris la contribution volontaire de l'OIT au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT.

D.3 Crédoiteurs et charges à payer

78. Sur un passif total de 23,9 millions d'euros, l'élément le plus important (17,3 millions d'euros) correspond aux fonds avancés par différents bailleurs de fonds et partenaires aux fins de projets de formation spécifiques et aux fonds à recevoir sur la base d'accords signés relatifs à des

activités de formation futures et services de conseil soumis à des conditions liées à la performance spécifique. Par rapport à 2018, les produits différés sont en hausse de 10 pour cent, essentiellement parce que le Centre a signé des accords portant sur plusieurs années, ce qui a débouché sur une augmentation des avances reçues des sponsors et des contributions volontaires à recevoir liées à des accords signés.

D.4 Fraude ou présomption de fraude

79. La Direction n'est pas au courant de cas de fraude avérée ou présumée pour l'exercice 2019, ni de cas de conflit d'intérêt impliquant le Centre dans lesquels celui-ci serait partie, directement ou indirectement, à une transaction d'achat, de vente ou de toute autre nature, vis-à-vis d'un membre du Conseil, un membre de la haute Direction, un cadre dirigeant ou une organisation dans laquelle une de ces personnes aurait un intérêt direct ou indirect.

D.5 Versements à titre gracieux

80. La Direction a déclaré qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice 2019.

E. REMERCIEMENTS

81. Nous remercions le Directeur du Centre, le Directeur adjoint, la Trésorière, ainsi que les chefs d'unité et les membres de leur personnel, pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit.

**Commission d'audit
République des Philippines
Auditeur externe**

20 mars 2020
Quezon City, Philippines

Annexe

**ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
DES AUDITS PRÉCÉDENTS**

	Recommandation	Avis de l'auditeur externe
	2018	
1	<p>Gestion financière: effets des écritures de journal sur les coûts standards</p> <p>Évaluer et analyser les effets et les répercussions des écritures de journal sur les coûts standards à l'état II, en particulier sur l'exactitude et la présentation appropriée des dépenses engagées et comptabilisées au cours de l'année, y compris la pertinence de la comptabilisation des produits divers, afin de garantir la conformité avec les normes IPSAS et le Règlement financier et les Règles de gestion financière du Centre.</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>La Direction a examiné chaque processus des coûts standards, et tous fonctionnent comme prévu sans avoir d'incidence sur l'excédent ou le déficit annuel final.</p>
2	<p>Gestion financière: processus d'achat et de paiement de la suite logicielle Oracle</p> <p>Faciliter l'examen de la fonction de réception, en mettant l'accent sur les factures des gros fournisseurs, qui sont toujours reçues sur papier («2-way match»), afin d'assurer que les Services financiers automatisent totalement le flux de travail et d'ainsi faciliter le contrôle global du passif du Centre. Nous insistons sur la nécessité que tous les utilisateurs respectent à la lettre et de manière cohérente les règles et procédures d'achat et de paiement.</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Certaines transactions resteront traitées sur la base de deux pièces car il n'est pas possible de passer à un processus à trois documents. Elles concernent principalement les grands fournisseurs du Centre pour lesquels un rapprochement complet des factures est nécessaire avant le paiement.</p>
3	<p>Recrutement et sélection: a) améliorer et mettre à jour les procédures écrites en matière de recrutement; b) évaluer la cause des retards dans les activités de pré recrutement; c) fixer un délai optimal pour pourvoir les postes vacants; et d) formaliser le protocole d'entrevue et le mécanisme d'évaluation</p> <p>Réévaluer les procédures actuelles de pré recrutement dans l'optique d'éliminer, dans la mesure du possible, les causes de retards dans le recrutement. Nous recommandons en outre que le Comité de sélection, après consultation du Comité de négociation paritaire, facilite l'examen, l'approbation et la publication de la circulaire modificative correspondante qui devrait inclure, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la publication rapide des avis de vacance débouchant sur un recrutement régulier et l'amélioration des procédures écrites relatives au processus de recrutement; b. la durée optimale de l'ensemble du processus de recrutement, ainsi que la garantie du respect des délais convenus afin, dans la mesure du possible, d'éviter les retards; et c. des lignes directrices pour l'entrevue et l'évaluation des candidats. 	<p>En cours</p> <p>Un examen du Comité de sélection est en cours et une nouvelle circulaire sera publiée.</p>

	Recommandation	Avis de l'auditeur externe
4	<p>Recrutement et sélection: améliorer la maintenance des listes et réserves de candidats</p> <p>Procéder à une analyse coûts-bénéfices de l'acquisition d'un logiciel de gestion des listes et réserves de candidats et, si une telle acquisition est jugée souhaitable, préparer une proposition de financement du projet.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>L'acquisition et/ou le développement d'une application logicielle, nécessaire pour que la liste soit réellement opérationnelle, nécessite une planification adéquate avec l'aide des Services des technologies de l'information et de la communication (ICTS) pour la partie technique et le personnel du Service des ressources humaines (SRH).</p>
5	<p>Système de gestion des performances: passer de la mesure des tâches/quantités à des objectifs mesurables/évaluables</p> <p>Intégrer, dans le système de gestion des performances en place au Centre, des normes prédéfinies et des indicateurs de succès qui seraient répercutés en cascade jusqu'au niveau opérationnel, tout en abordant la question de l'appréciation des performances et du formulaire d'évaluation, à négocier avec le Syndicat du personnel au sein du CNP étant donné que la gestion des performances influe sur les conditions d'emploi du personnel.</p>	<p>En cours</p> <p>Le travail est en cours et une note conceptuelle initiale a été préparée.</p>
6	<p>Système de gestion des performances: documenter les mécanismes pour la formulation des commentaires</p> <p>S'assurer que les commentaires sur les performances du personnel soient enregistrés dans le système d'évaluation des performances et fassent l'objet d'un suivi approprié afin d'arriver à un protocole plus efficace et plus concret de rétroaction sur les performances du personnel et d'ainsi mieux appuyer les évaluations futures.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>Les discussions ont été entamées, mais cette question sera réglée prochainement en raison d'autres priorités.</p>
7	<p>Système de gestion des performances: intégrer la politique de récompense et de reconnaissance dans le système d'évaluation des performances</p> <p>Présenter une proposition, après consultation et en accord avec le CNP, de lier plus étroitement le programme de reconnaissance et de récompense au système de gestion des performances.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>Les discussions ont été entamées, et la mise en œuvre est prévue pour 2020 en raison d'autres priorités.</p>
8	<p>Système de gestion des performances: formaliser le processus de réfutation dans le système de gestion des performances</p> <p>Faciliter la formalisation des procédures à suivre pour étudier et faire remonter les manifestations de désaccord des membres du personnel sur les résultats de l'évaluation de leurs performances.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>Les discussions ont été entamées, mais cette question sera réglée prochainement en raison d'autres priorités.</p>

	Recommandation	Avis de l'auditeur externe
9	<p>Processus de négociation collective: respecter les dispositions du Statut du personnel relatives à la composition du secrétariat du Comité de négociation paritaire</p> <p>Rappeler formellement aux parties leur droit de désigner un secrétaire, tel que prévu dans le Statut du personnel et dans l'accord de reconnaissance et de procédure, afin d'assurer une représentation appropriée au sein du Comité de négociation paritaire.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>La Direction rappellera formellement aux parties leur droit de désigner un secrétaire, conformément aux dispositions pertinentes du Statut du personnel et de l'accord de reconnaissance et de procédure.</p>
10	<p>Processus de négociation collective: considérer la Commission d'examen comme un mécanisme effectif</p> <p>Rappeler formellement aux parties que toute demande de révision de l'application de l'accord de reconnaissance et de procédure, ou de parties de cet accord, doit être adressée officiellement et par écrit au CNP, conformément à l'article 8 de l'accord, notamment quand il s'agit de réviser et de réexaminer la procédure et de procéder à des changements significatifs, si cela est justifié.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>Les discussions ont été entamées, mais cette question sera réglée prochainement en raison d'autres priorités.</p>
11	<p>Processus de négociation collective: développer les capacités sur les questions de relations avec le personnel pour les représentants de la Direction et du Syndicat du personnel</p> <p>Organiser régulièrement des formations sur les questions liées à la gestion des relations avec le personnel pour les membres de la Direction et les représentants du personnel, afin d'améliorer les relations interpersonnelles et d'assurer une meilleure compréhension des préoccupations de fond de chacune des parties, et d'ainsi résoudre les différends de manière constructive.</p>	<p>En cours</p> <p>Une retraite conjointe de la Direction et du Syndicat du personnel a été organisée en novembre 2019. Une formation technique sur les compétences en négociation sera prévue à l'avenir.</p>
2017		
12	<p>Gestion financière: gestion des créances</p> <p>Examiner les politiques, règles et procédures existantes en matière de créances afin de les aligner sur les pratiques actuelles.</p>	<p>En cours</p> <p>La circulaire devait être publiée en 2019, mais en raison d'autres priorités, elle sera achevée au cours du premier trimestre de 2020.</p>
2016		
13	<p>Gestion financière: préparation et développement de manuels portant sur les normes IPSAS et sur les finances et intégrant un plan comptable formel</p> <p>Préparer et développer des manuels propres au Centre portant sur les normes IPSAS et sur les finances et intégrant: a) toutes les normes adoptées et les mécanismes d'examen, de mise à jour et d'approbation correspondants; b) les politiques et procédures financières; c) le plan comptable formel; et d) les descriptions des processus et des systèmes qui serviront de guide pour la gestion financière et le rapport financier et contribueront à la conformité avec les exigences des normes IPSAS.</p>	<p>Achevée</p> <p>Le Centre a publié un manuel sur les normes IPSAS, conjointement avec l'OIT.</p> <p>En cours</p> <p>Le manuel sur les finances est en cours d'élaboration et devrait être publié en 2020.</p> <p>Close</p> <p>Comme expliqué précédemment, le plan comptable du Centre est opérationnel et a été simplifié. Aucune révision n'est prévue prochainement.</p>

	Recommandation	Avis de l'auditeur externe
14	<p>Cadre de responsabilisation: intégration dans le cadre de responsabilisation d'une définition claire et adaptée de la responsabilisation</p> <p>Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur l'importance et les limites de celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.</p>	<p>En cours</p> <p>La circulaire a été modifiée et nécessite des consultations. Ce travail est prévu pour 2020 en raison d'un manque de ressources et de la concomitance d'autres priorités.</p>
15	<p>Cadre de responsabilisation: définition claire des rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes et inclusion des mécanismes et outils nécessaires</p> <p>Dans le cadre de responsabilisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. délimiter clairement les rôles et responsabilités des principaux acteurs et intervenants du continuum de la reddition de comptes afin d'intégrer la culture de responsabilisation et des liens liés au cœur des opérations du Centre; b. inclure les mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue. 	<p>En cours</p> <p>La circulaire a été modifiée et nécessite des consultations. Ce travail est prévu pour 2020 en raison d'un manque de ressources et de la concomitance d'autres priorités.</p>
16	<p>Gestion des actifs: consolidation de la politique de gestion des actifs en ce qui concerne les pertes, radiations et cessions</p> <p>Consolider la politique de gestion des actifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. en incorporant les critères qui définissent les différentes circonstances entourant les pertes d'actifs, les lignes directrices pour la documentation et les niveaux de responsabilité administrative et fiscale pour chaque type de circonstance définie comme étant la cause de la perte; et b. en améliorant la politique en matière de dépréciation, de cession et radiation de biens, d'équipements et d'autres actifs afin de l'aligner sur la réglementation financière. 	<p>En cours</p> <p>Des discussions sont en cours pour réviser et simplifier la politique, le processus et la mise en œuvre d'un outil simple de gestion des actifs.</p>
17	<p>Contrôle interne: cadre de contrôle interne</p> <p>Résumer les mécanismes de contrôle interne de la gouvernance générale dans un cadre de contrôle interne le plus approprié possible afin de garantir une gestion stratégique plus efficace des contrôles intégrés et d'aligner plus étroitement ces contrôles sur les autres mécanismes de gouvernance existants.</p>	<p>Achevée</p> <p>Le cadre de contrôle interne a été publié et est disponible sur l'intranet du Centre.</p>

	Recommandation	Avis de l'auditeur externe
18	<p>Gestion des voyages: préparation d'un manuel sur les voyages</p> <p>a. Préparer un manuel sur les voyages qui reprend et harmonise toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicables aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle.</p> <p>b. Documenter la classification et la catégorisation de toutes les circulaires publiées afin d'en identifier le niveau d'autorité et la portée.</p>	<p>En cours</p> <p>Des discussions ont eu lieu sur les besoins en matière de technologies de l'information, et des consultations seront amorcées sous peu, car le processus exige également la révision et la simplification de la politique et des règles relatives aux voyages, qui seront ensuite incluses dans un manuel sur les voyages.</p>